

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Il est 18h30 lorsque M. S. RAGAVAN,  
président, ouvre la séance.**

**Sont présents** : Mmes et MM. D. BOCCARD, Y. BOCCARD, J.-C. BRULHART, J. CHARPIER, P. DOUDIN, D. DUAY-DURAN, M. DUMALLE, R. ECUYER, M. GIRARDET, F. HALDEMANN, P. HAMANN, F. HERNOT, E. HUBERT, M. HULLIGER, P. ISWALA, A. JIMENAY, C. LUZZATTO, C. MASTOURA, A. MIZRAHI, F. OSMANI, S. RAGAVAN, J. REVILLET, A. RIMAN, N. RIVRON, J. ROBERT, A. SCHWEIZER, D. SCHWEIZER et L. TREMBLET.

M. CHAMBERS et Mme DESPOND arriveront en cours de séance.

**Excusé** : M. de PREVILLE.

M. R. SANSONNENS, maire, Mme M. BOGET et M. J.-M. DEVAUD, conseillers administratifs, assistent à la séance.

\* \* \*

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 15 décembre 2009.
2. Communications du Bureau.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Délibération n° 2010-04 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 352'000.-** destiné à financer des mesures d'économie d'énergie sur l'installation d'éclairage des courts de tennis et par l'installation d'une couverture thermique sur la piscine du complexe sportif de Maisonnex.
5. Délibération n° 2010-05 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 218'000.-** destiné à la mise en conformité des structures de prétraitement et d'évacuation des eaux usées du centre de voirie et horticole.

6. Délibération n° 2010-06 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 193'500.-** destiné à la rénovation des espaces de jeux de l'école de Bellavista II.
7. Délibération n° 2010-07 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 42'600.-** destiné à la modification et à l'amélioration du site Internet du Théâtre Forum Meyrin.
8. Délibération n° 2010-03 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 45'000.-** à titre de participation de la commune de Meyrin au soutien de l'activité de Genilem. **Rapport de la commission des finances** (Mme Ecuyer, R).
9. Délibération n° 2009-48a présentée par M. Jean-Philippe Hulliger, au nom de l'AIM, relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 20'000.-** destiné à financer la mise en oeuvre rapide d'un audit sur les installations de la piscine du Centre sportif de Bois-Carré. **Rapport de la commission des sports** (Mme Girardet, AIM).
10. Délibération n° 2009-55a relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 88'000.-** destiné à financer un audit sur la sécurité au travail et la protection de la santé dans l'administration communale ainsi que la mise en place du système MSST (appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail). **Rapport de la commission de sécurité** (Mme Luzzatto, R).
11. Résolution n° 2010-03 présentée par M. Jean-Philippe Hulliger, au nom de l'AIM, relative à la mise en service d'un forum informatique sur le site Internet de la commune de Meyrin, service permettant, après inscription, d'exprimer des opinions sur des thèmes, sujets, articles ou contenus et de réagir à des avis d'autres utilisateurs.
12. Résolution n° 2010-04 présentée par le groupe de travail "anti-crise" – réunissant l'ensemble des groupes politiques de Meyrin - relative au premier volet de mesures visant à soutenir les Meyrinois à faire face aux effets de la crise économique survenue à l'automne 2008. **Rapport de la commission d'action sociale et jeunesse & des finances conjointe** (Mme Luzzatto, R).
13. Motion n° 2010-02 présentée par Mme Janine Revillet, au nom du parti socialiste, relative à la nécessaire mixité de la Police municipale.
14. Rapport du délégué à la commission extraparlamentaire de l'association Espace Undertown (M. Bocard, Ve)
15. Projets de résolutions.
16. Projets de motions.
17. Propositions individuelles.
18. Questions.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 15 décembre 2009

Il n'y a pas de remarque et ce procès-verbal, mis au voix par **M. Ragavan**, est approuvé à l'unanimité.

\* \* \*

2. Communications du Bureau

**M. Iswala** donne connaissance des dates des séances du Conseil municipal et du Bureau pour le deuxième semestre 2010 :

<u>Conseil municipal</u>	<u>Bureau</u>
14 septembre	6 septembre
5 octobre (présentation du budget 2011)	27 septembre
16 novembre (vote du budget 2011)	8 novembre
14 décembre	6 décembre

**Mme Ecuyer** donne ensuite lecture de la lettre envoyée à M. Ragavan par l'Association des locataires de Meyrin-parc / Ciel bleu :

*Monsieur le Président,*

*Permettez-nous d'attirer votre attention sur un problème qui nous préoccupe beaucoup depuis l'arrivée du tram à Meyrin. En effet la circulation de voitures sur la rue De-Livron vers le parking du centre commercial et la rue des Boudines ayant été supprimée, nous subissons une nette augmentation du trafic sur la route de Mategnin, direction Champs-Fréchets et la France. Ceci est plus frappant pendant les heures de pointe quand les voitures roulent au pas des heures durant, émettant ainsi des gaz nocifs en quantités importantes.*

*De notre avis, on pourrait encore remédier à cette situation désagréable en rouvrant la voie circulatoire beaucoup plus fluide sur la rue De-Livron, comme c'était le cas avant la transformation. Ceci permettrait d'absorber une bonne partie du trafic actuellement concentré sur la route de Mategnin et causant ainsi des bouchons et par la même occasion réduire la pollution.*

*Restant à votre disposition pour débattre cette question aussi à vive voix, nous vous prions de bien vouloir lire cette requête lors de la prochaine séance du Conseil.*

*En attendant votre prise de position sur ce qui précède et en vous remerciant d'avance, veuillez agréer Monsieur le président, nos considérations distinguées.*

*Pour le comité :  
Robert Rakosi*

**M. Ragavan** indique que ce courrier sera transmis au Conseil administratif pour suite à donner.

\* \* \*

### **3. Communications du Conseil administratif**

*Séance du 19 janvier 2010 – question de Mme Rivron*

#### **Intervention d'un APM aux abords de Conforama**

Mme Rivron a demandé qu'un agent municipal règle la circulation aux abords de Conforama le samedi et en périodes de soldes.

Le samedi et les périodes de soldes, la circulation est difficile non seulement aux abords de Conforama, mais également aux abords du centre commercial de Meyrin et des commerces de Riantbosson (Mediamarkt, Pfister, etc.).

L'effectif et les horaires des agents ne permettent pas de placer systématiquement des plantons aux divers endroits susmentionnés. Cependant, lorsqu'un agent de service constatera que des bouchons se forment, il réglera la circulation afin de fluidifier le trafic.

\*\*\*\*\*

#### **Site Internet communal**

En 2009, le site *www.meyrin.ch* a été visité 174'568 fois, ce qui représente une hausse de 70% par rapport à 2008. L'évolution de la confiance des internautes est très réjouissante. La mairie affermira continûment le rôle de média institutionnel de *meyrin.ch*.

#### **Bus de rabattement**

Dans la lignée des résolutions n<sup>os</sup> 2009-18 et 2009-19, le Conseil administratif annonce la tenue d'une séance d'information publique sur les bus de rabattement le lundi 22 mars. La population pourra poser ses questions sur le réseau de transports publics actuel et à venir aux représentants de la direction des Transports publics genevois et de la Direction générale de la mobilité.

De plus amples informations paraîtront dans l'édition de mars de *Meyrin Ensemble*.

#### **Espace Rousseau**

Nous vous rappelons qu'un musée dénommé *Espace Rousseau* a été créé au n°40 de la Grand-Rue, soit là où est né Jean-Jacques Rousseau, dont le tricentenaire de la naissance sera fêté en 2012.

Nous vous informons qu'afin de présenter ce musée pas comme les autres, les conseillers municipaux sont invités à une soirée de découverte de cet espace le lundi 15 mars prochain à 19h00.

Les personnes intéressées sont priées d'en faire part au secrétariat général.

### Semaine citoyenne

Suite à l'acceptation à l'unanimité de votre Conseil de la motion n°2009-05 invitant le Conseil administratif à étudier la mise sur pied d'une semaine citoyenne en 2010, nous avons le plaisir de vous informer qu'un groupe de travail s'est penché sur ce sujet afin de le concrétiser rapidement.

Nous pouvons d'ores et déjà vous indiquer que la période retenue s'étendra du vendredi 23 avril au samedi 1<sup>er</sup> mai. Ces 9 jours seront animés de débats, réflexions et diverses actions citoyennes sur le territoire communal. Le programme détaillé est en cours de finalisation avec les différents partenaires. La semaine se terminera le samedi 1<sup>er</sup> mai avec la traditionnelle journée *Meyrin Propre* qui fêtera ses 10 ans d'existence, et une journée *Portes ouvertes* de notre centre de voirie et horticole (CVH) qui fêtera quant à lui ses 30 ans de fonctionnement.

\* \* \*

#### 4. Délibération n° 2010-04 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 352'000.- destiné à financer des mesures d'économie d'énergie sur l'installation d'éclairage des courts de tennis et par l'installation d'une couverture thermique sur la piscine du complexe sportif de Maisonnex

En préambule, **M. Ragavan** annonce que le Bureau propose de renvoyer cette délibération à la commission d'environnement et énergie.

**M. Sansonnens** explique que, dans l'esprit "Meyrin, cité de l'énergie", il s'agit de financer des mesures permettant de réduire la consommation d'énergie communale. Dans cette optique, il est proposé de modifier les éclairages des courts de tennis du centre sportif de Maisonnex et d'installer une couverture thermique sur la piscine. Il ajoute qu'une étude a été menée, d'une part pour pouvoir détailler les coûts et, d'autre part, afin d'estimer le retour sur investissement grâce aux économies d'énergie.

Personne ne souhaitant s'exprimer, il est procédé au vote du renvoi de la délibération n°2010-04 à la commission d'environnement et énergie.

Cette proposition est **acceptée à la majorité évidente**.

Avant de poursuivre, **M. Ragavan** dit avoir reçu une question qui n'est pas suffisamment détaillée. Aussi rappelle-t-il que les questions doivent être écrites de manière exhaustive et lui être remises avant la pause.

\* \* \*

5. Délibération n° 2010-05 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 218'000.- destiné à la mise en conformité des structures de prétraitement et d'évacuation des eaux usées du centre de voirie et horticole

**M. Devaud** relève que la loi oblige les communes à séparer les eaux claires des eaux usées et qu'il s'avère que le centre de voirie et horticole ne respecte plus les normes. En conséquence, des adaptations doivent être faites pour le lavage des véhicules. Il ajoute qu'une partie des équipements pourra être récupérée au cas où le CVH devait être déplacé.

En conclusion, **M. Devaud** propose de renvoyer cette délibération à la commission d'environnement et énergie.

**M. Ragavan** annonce que le Bureau propose également le renvoi de ce dossier à cette même commission.

La parole n'étant pas demandée, il met aux voix le renvoi de la délibération n° 2010-05 à la commission d'environnement et énergie.

Cette proposition est **acceptée à la majorité évidente**.

Avant de passer au point suivant, **M. Ragavan** rappelle la procédure à suivre pour chaque point selon les articles 49 et 50 du nouveau règlement du Conseil municipal, à savoir :

1. Présentation des objets
2. Position du bureau
3. Soumission au vote.

\* \* \*

6. Délibération n° 2010-06 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 193'500.- destiné à la rénovation des espaces de jeux de l'école de Bellavista II

**M. Devaud** indique que l'espace de jeux de l'école de Cointrin a été rénové récemment et qu'il s'agit maintenant de changer les jeux de l'école Bellavista, qui datent d'une trentaine d'années et dont le remplacement a été demandé par la directrice de l'école. Il est proposé d'installer des revêtements synthétiques, de refaire les marquages au sol, de poser un panier de basket supplémentaire, de mettre des jeux d'équilibre pour les plus petits et une installation pour la grimpe et l'agilité pour les plus grands.

Par conséquent, **M. Devaud** propose de renvoyer ce dossier à la commission d'environnement et énergie. En effet, la directrice et le corps enseignant ayant été consultés et ayant donné leur accord, il ne lui semble pas important de convoquer également une commission de la petite enfance et écoles.

**M. Ragavan** indique que le Bureau propose également de renvoyer cette délibération à la commission d'environnement et énergie.

**Mme Ecuyer** souhaite que cette délibération soit également envoyée à la commission de petite enfance et écoles car elle trouve important que les responsables de l'école puissent participer aux discussions y relatives.

La parole n'est plus demandée et **M. Ragavan** met donc aux voix le renvoi de la délibération n° 2010-06 à la commission de petite enfance et écoles & d'environnement et énergie conjointe.

Cette proposition est **acceptée à la majorité évidente**.

\* \* \*

7. Délibération n° 2010-07 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 42'600.- destiné à la modification et à l'amélioration du site Internet du Théâtre Forum Meyrin

**Mme Boget** explique que la nouvelle direction de Forum Meyrin souhaite modifier le concept de communication et faire bénéficier les différents publics du théâtre d'un outil vivant, interactif et plus en prise avec la société actuelle. Dans cette optique, il est prévu de remodeler la structure du site Internet en vue de toucher les différents publics susceptibles de rechercher une information.

En premier lieu, les amateurs de spectacles devront y trouver aisément tous les renseignements utiles, avoir accès à des extraits vidéo et pourront acheter leurs billets en ligne. **Mme Boget** est certes consciente que l'Internet touche plus particulièrement les jeunes mais pense que ce média permettra de renouveler le public du théâtre.

Ce site sera également dédié aux professionnels. Il permettra d'affirmer l'identité du théâtre, point d'autant plus important qu'Internet représente souvent le premier contact entre le théâtre et les professionnels qui disposeront ainsi de toutes les informations utiles d'un point de vue technique et artistique.

Enfin, toutes les personnes travaillant avec la jeunesse, en particulier les enseignants, pourront disposer des dossiers mis en ligne.

**Mme Boget** conclut en invitant les conseillers à renvoyer cette délibération à une double commission. Elle précise encore que le dernier numéro du journal *SI* vient de sortir et que la nouvelle direction n'utilisera pas ce type de média de manière aussi importante qu'actuellement.

*Arrivée de M. Chambers.*

**M. Ragavan** signale que le Bureau propose de renvoyer cette délibération à la commission de culture & d'information et communication conjointe.

Personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Ragavan** met au vote le renvoi de la délibération n° 2010-07 à la commission de culture & information et communication conjointe.

Cette proposition est **acceptée à l'unanimité**.

\* \* \*

8. Délibération n° 2010-03 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 45'000.- à titre de participation de la commune de Meyrin au soutien de l'activité de Genilem. Rapport de la commission des finances (Mme Ecuyer, R)

**Mme Ecuyer** donne lecture du rapport de la commission des finances, tenue le 21 janvier 2010 sous la présidence de M. Hamann et en présence de M. Devaud, conseiller administratif, de M. Cela, du service financier, et en présence de M. Philippe Gaemperlé, directeur de Genilem :

*"La commission est réunie afin de discuter du renouvellement de la participation de CHF 45'000.- (soit CHF 15'000.- par année sur trois ans), accordée par la commune de Meyrin pour le soutien de Genilem. Rappelons que Meyrin fut la première commune à s'engager à soutenir cette association à but non lucratif dès ses débuts en 1995, et ce financement a été revoté en 1998, 2001, 2004 et 2007.*

*M. Gaemperlé, directeur de Genilem depuis août 2009, nous fait une présentation très complète de cette structure qui a été créée suite au constat que beaucoup de nouvelles entreprises au potentiel important ne perduraient guère plus de trois ans, faute de moyens suffisants pour s'offrir des conseils de qualité, particulièrement dans la gestion et le marketing. La mission de Genilem est d'accompagner gratuitement pendant trois ans des créateurs d'entreprises innovantes, pour leur permettre de pérenniser leur projet.*

*Depuis 1995, 177 entreprises ont été sélectionnées, 136 sont toujours en activité. En 2009, 550 dossiers ont été déposés et 36 projets ont été retenus après une sélection extrêmement rigoureuse menée par des professionnels. Ces nouvelles entreprises, retenues particulièrement sur la base de leurs critères d'innovation, de leur capacité à se développer et de leur valeur intrinsèque, bénéficieront d'un accompagnement très structuré dans tous les domaines, leur permettant de mettre en évidence leur savoir-faire et leurs compétences. Tous les porteurs de projet non sélectionnés sont reçus deux ou trois fois pour aborder les éléments de base positifs ou négatifs liés à la création d'une entreprise et leur apporter une aide ponctuelle.*

*Le budget annuel de Genilem, d'environ CHF 1'000'000.- par année, est assuré par un réseau de parrainages publics et privés. Le but est de développer davantage les partenariats avec les entreprises privées afin de pouvoir maintenir des prestations de qualité et d'être moins dépendant des pouvoirs publics.*

*L'année 2010 sera marquée par les 15 ans de l'association, et de nombreux projets pour promouvoir les jeunes entreprises sont en cours, tels que l'organisation d'un carrefour des créateurs d'entreprises à Forum Meyrin en octobre où seront présentés les aspects juridiques et financiers ainsi que le coaching, la création d'un prix HES, un cursus de formation pour créateurs d'entreprises sur les techniques de vente, la gestion, le financement, l'e-learning, entre autres.*

*Genilem a un rôle certain de leader dans l'aide à la création d'entreprises et sa mission prioritairement économique a aussi un impact social puisqu'une entreprise qui réussit est génératrice d'emplois.*

*Les commissaires sont convaincus de l'importance du maintien des activités de cette association. La commune de Meyrin est d'autant plus concernée qu'elle compte une importante zone industrielle appelée à se développer encore de manière significative et qui pourrait accueillir des entreprises soutenues par Genilem.*

*Il est même suggéré d'envisager d'augmenter exceptionnellement la somme dans le cadre des mesures pour lutter contre la crise, mais aucun amendement précis n'est proposé.*

*La délibération 2010-03 est alors mise au vote : elle est acceptée à l'unanimité."*

**Mme Doudin** fait la déclaration suivante au nom des Verts :

"Depuis 15 ans, notre commune soutient Genilem, entreprise qui aide de jeunes entrepreneurs à créer et développer des entreprises innovantes. Sa définition de l'innovation est certes centrée sur les technologies de pointe. Ainsi son aide est octroyée après une sélection rigoureuse à une douzaine de nouvelles entreprises par an. Toutefois cette aide s'étend ensuite à beaucoup d'autres jeunes entreprises à travers des formations gratuites et des réunions avec des grandes entreprises de la place.

Genilem a un taux de réussite des entreprises qu'elle accompagne tout à fait remarquable. Elle contribue ainsi à la création d'emplois et à la diversité du tissu économique de notre région, diversité qui est garante d'une prospérité durable.

Son nouveau directeur, qui est venu nous présenter ses vues et objectifs, a fait montre d'un dynamisme et d'un enthousiasme qui nous font espérer que Genilem va se développer et aider encore plus de jeunes entrepreneurs.

Le fait que Genilem soutienne l'innovation est en accord avec les idéaux des Verts. En effet, ce sont des entreprises innovantes qui seront les plus à même de relever les défis environnementaux que nous allons devoir affronter.

Les Verts de Meyrin-Cointrin voteront résolument en faveur de cette délibération."

**M. Hernot** donne connaissance de la position des socialistes :

"Le groupe socialiste salue l'évolution de l'association Genilem au cours de ces trois dernières années. Nous relevons le diagnostic et les conseils donnés à tous les dossiers présentés, même s'ils ne sont pas lauréats et suivis pendant trois ans.

Nous avons regretté il y a trois ans qu'il n'y ait pas de prévisions vers un plus grand financement hors des collectivités publiques. Cette lacune étant en partie levée, le groupe socialiste votera favorablement cette délibération. Il restera toutefois attentif à ce que l'évolution vers un financement privé plus important se prolonge dans les années à venir."

**M. Hamann** fait remarquer à M. Ragavan que cet objet n'ayant pas été renvoyé par le Municipal en commission, il aurait dû soumettre ce projet au vote immédiat.

**M. Ragavan** met donc aux voix le **vote immédiat** qui est **accepté à la majorité évidente**.

**M. Chambers** annonce que, au vu du succès de Genilem, le parti démocrate-chrétien approuvera totalement cette délibération. Il trouve cette activité d'autant plus importante en cette période de crise qu'elle permet de créer des emplois et par conséquent de la richesse.

Toutefois, il se demande si le point 4 du "décide" est exact puisqu'il stipule que cette dépense sera comptabilisée dans le compte des investissements. **M. Chambers** estime qu'elle devrait plutôt être inscrite dans le compte de fonctionnement.

**M. Devaud** ne peut répondre dans l'immédiat mais pense que ce crédit pourrait également figurer dans le compte de fonctionnement.

**Mme Riman** signale que A gauche toute soutient cette délibération, pour les mêmes raisons que le PDC, ce d'autant plus que cette association, à but non lucratif, a des résultats très positifs.

Quant aux "décide", elle propose de faire comme les années précédentes puisque ce n'est pas la première fois qu'un tel crédit est voté.

**M. Devaud** relève qu'il est clairement mentionné au point 3 des "décide" que cette dépense figurera au budget de fonctionnement et en déduit que la délibération est correcte.

**M. Hulliger** trouve d'autant plus important que les collectivités publiques subventionnent ce type d'organisme que l'on est en période de crise. Il constate que le changement de présidence a donné une nouvelle impulsion à cette association et pense qu'il pourra apporter des surprises au niveau du fonctionnement de Genilem.

En conclusion, l'Alliance des indépendants meyrinois approuvera cette délibération.

**Mme Luzzatto** fait la déclaration suivante :

"Genilem est une nécessité pour notre commune. Elle soutient les nouvelles entreprises et c'est un mal nécessaire en cette période difficile.

Le groupe radical, par conséquent, soutiendra cette délibération."

**M. Schweizer** annonce que l'UDC approuvera également ce projet.

La parole n'est plus demandée et **M. Ragavan** met donc au vote la **délibération n° 2010-03**

**relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 45'000.- à titre de participation de la commune de Meyrin au soutien de l'activité de Genilem**

---

Vu la création en 1995 du centre de conseil et formation en création d'entreprise Genilem;

Vu la délibération votée le 16 mai 1995 pour la participation de la commune de Meyrin à raison de CHF 50'000.- répartis sur trois ans (de 1995 à 1997) afin de contribuer à la création de Genilem;

Vu la délibération votée le 8 septembre 1998 pour la participation de la commune de Meyrin à raison de CHF 45'000.- répartis sur trois ans (de 1998 à 2000) afin de soutenir l'activité de Genilem;

Vu la délibération votée le 19 juin 2001 pour la participation de la commune de Meyrin à raison de CHF 45'000.- répartis sur trois ans (de 2001 à 2003) afin de soutenir l'activité de Genilem;

Vu la délibération votée le 14 septembre 2004 pour la participation de la commune de Meyrin à raison de CHF 45'000.- répartis sur trois ans (de 2004 à 2006) afin de soutenir l'activité de Genilem;

Vu la délibération votée le 11 septembre 2007 pour la participation de la commune de Meyrin à raison de CHF 45'000.- répartis sur trois ans (de 2007 à 2009) afin de soutenir l'activité de Genilem;

Vu l'intérêt de poursuivre l'activité de Genilem dont les effets positifs sont constatés tant au niveau économique que social;

Vu le rapport de la commission des finances;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 16 février 2010,

## DECIDE

### PAR 28 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 45'000.-** qui sera libéré par tranche de CHF 15'000.- en 2010, 2011 et 2012, à titre de participation, afin de soutenir l'activité de Genilem,
2. de prélever cette somme sur les disponibilités communales,
3. d'amortir la dépense en 3 annuités de CHF 15'000.- qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique No 58.331 "Amortissement des crédits d'investissements" de 2011 à 2013,
4. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.

9. **Délibération n° 2009-48a présentée par M. Jean-Philippe Hulliger, au nom de l'AIM, relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 20'000.- destiné à financer la mise en oeuvre rapide d'un audit sur les installations de la piscine du Centre sportif de Bois-Carré. Rapport de la commission des sports (Mme Girardet, AIM)**

Mme Girardet donne lecture du rapport de la commission des sports tenue le 28 janvier 2010 sous la présidence de M. Hernot et en présence de M. Devaud, conseiller administratif, et de M. Genequand, chef du service des sports :

*"Après les salutations d'usage, M. Hernot passe la parole à M. Hulliger qui est l'auteur de la présente délibération. Il nous explique que c'est suite à un accident qui s'est produit à la piscine du Bois-Carré qu'il a pris l'initiative de présenter une demande de crédit pour un audit communal. Un certain nombre de dysfonctionnements a été relevé en rapport avec la sécurité :*

- *difficulté d'accès pour les ambulances;*
- *un local d'infirmier trop exigü.*

*Puis, partant de ce constat, une réflexion plus générale a été élargie au périmètre de la patinoire et de la piscine avec des soucis relatifs à :*

- *l'accès difficile de la buvette en hiver pour les usagers de la patinoire couverte;*
- *des problèmes également d'accès des ambulances à proximité de la surface de glace de la patinoire couverte;*
- *des soucis de stationnement sur les parkings pendant les belles journées d'été.*

*Comme un certain nombre de points soulevés a d'ores et déjà été pris en compte par l'administration, M. Hulliger convient que l'audit n'est plus vraiment indispensable, mais il souhaite surtout qu'un débat puisse être ouvert pour essayer de trouver ensemble des solutions adéquates. Il relève par ailleurs que le moment est particulièrement bien choisi pour entamer cette réflexion vu l'ouverture prochaine du chantier de construction des Vergers.*

*M. Devaud confirme les propos de M. Hulliger et expose les dispositions qui ont été prises dans ce secteur pour en améliorer la sécurité. M. Genequand illustre son propos à l'aide d'un powerpoint documenté par des graphiques et des photos représentant les accès, les parkings, la fréquentation de la piscine et les mesures de sécurité entreprises. Nous apprenons qu'une étude sur la problématique du stationnement dans la Commune est en cours. La conclusion de cette étude est attendue pour fin février, début mars.*

*Le conseiller administratif informe la commission que des problèmes d'accès à la piscine ont effectivement alerté ses services. Des contacts ont eu lieu avec le Cern afin de coordonner les interventions d'urgence sur le site de Maisonnex et de Bois-Carré. De plus, une rencontre avec le service officiel des urgences (144) permettra d'améliorer les conditions d'intervention.*

*M. Genequand rassure les commissaires en présentant l'organisation de la sécurité autour des bassins de natation. Une rotation des présences permet d'assurer le maintien de la vigilance des gardiens. Il ajoute que des renforts de samaritains viennent le week-end.*

*A propos de la buvette, M. Genequand reconnaît que son emplacement n'est pas idéal en hiver. Il estime qu'il faudra étudier une solution pour que la buvette reste encore rentable.*

*Quelques chiffres démontrent la fréquence de la piscine du Bois-Carré :*

- 100'000 à 140'000 entrées par an;
- 2 journées à plus de 4'000 personnes;
- 10 journées avec une fréquentation de 2'500 et 4'000 personnes;
- 42 journées avec une fréquentation de 1'000 et 2'500 personnes;
- une moyenne de 1'114 personnes par jour pour la saison dernière.

*Seuls les deux jours à plus de 4'000 personnes posent problème, notamment en raison du manque de sanitaires disponibles.*

*L'homologation "B" permettait d'organiser des compétitions nationales mais, au vu des nouvelles normes, seules des compétitions régionales sont possibles. Pour le niveau suisse, il faudrait deux couloirs supplémentaires aux huit que le bassin possède déjà. Une compétition de palmes au niveau européen est possible et a lieu tous les deux à quatre ans. M. Devaud ajoute que le Conseil administratif ne souhaite pas trop de meetings qui péjoreraient l'accès au public. Les compétitions sont en général réservées à la piscine du Livron.*

*M. Hulliger souhaiterait savoir si, au vu de l'augmentation de la population par l'arrivée prochaine des nouveaux habitants du quartier des Vergers, de nouveaux aménagements sont envisagés. Il évoque une fois encore les problèmes d'accès pour les ambulances et juge inadéquat le terme d'"acceptable" s'agissant de la sécurité. Une attention particulière devrait être apportée aux problèmes d'accès des ambulances les jours de grande affluence. De plus, il relève que la vigilance des gardiens a été prise en défaut cet été, frisant de peu la catastrophe.*

*M. Devaud convient que les jours de grande affluence, le risque d'accident est croissant. M. Genequand explique comment sont organisés les tournus des gardiens de piscine et rassure les commissaires sur l'excellente conscience professionnelle des gardiens ainsi que sur l'organisation de la sécurité autour des bassins. A son tour, M. Devaud déclare faire totalement confiance dans l'excellence de ses collaborateurs du service des sports. Il ajoute toutefois qu'il ne s'opposerait pas si une demande d'augmentation de quatre postes supplémentaires était demandée par le Conseil municipal. Tant que le nombre n'excède pas les 4'000, il semble pouvoir maîtriser la situation. Une décision devrait être envisagée de limitation des entrées à 6'000 en cas de trop forte affluence comme c'est le cas à Carouge. Il rappelle que les gardiens ont reçu la consigne de faire appel à l'hélicoptère de la Rega en cas d'urgence.*

*M. Devaud répond à un commissaire que la sécurité de l'aéroport pourrait être appelée à intervenir. C'est le 144 qui se charge de distribuer les urgences dans ce cas. Il ajoute que la surface engazonnée est maintenue en sa dimension actuelle et qu'aucune nouvelle infrastructure sportive ou culturelle n'est envisagée pour l'instant en prévision de la construction des Vergers.*

*M. Genequand estime qu'il est possible que la régulation du stationnement permette de diminuer la fréquentation. D'autre part, la fréquentation de la piscine diminuera certainement le jour où les projets de construction des piscines de St-Genis et de Versoix-Collex seront réalisés.*

*Je constate avec surprise que l'équipe de gardiens ne compte aucune femme. Il m'est répondu avec regret qu'aucune candidature féminine n'avait rempli les conditions requises. L'équipe des permanents est renforcée par des auxiliaires et par des samaritains dans les journées les plus chargées.*

*D'autre part M. Genequand explique que si le pic de fréquentation se situe à 4'000 entrées quotidiennes, il faut compter environ les deux tiers du nombre précité pour évaluer le nombre de personnes présentes simultanément.*

*Il est suggéré de privilégier les abonnés en cas de numerus clausus ou de pratiquer comme dans les cinémas qui affichent "complet" sans provoquer l'émeute à chaque fois.*

*Une commissaire mise sur le bon sens des gens qui devraient s'autoréguler... et renoncer ou différer la baignade en cas de trop grosse affluence. Elle rappelle aussi que pour les plus petits, un projet de place de jeux aquatiques est prévu à Vaudagne. La surveillance des enfants incombe en priorité aux parents. Dans ces conditions, elle estime que l'infirmerie est suffisamment équipée pour répondre aux soins de premiers secours.*

*Un conseiller municipal propose de rendre la place de parc payante. Cela limiterait le nombre d'usagers et contribuerait à l'amélioration de la santé publique. Il lui est suggéré que le plan directeur du stationnement, qui est actuellement en gestation, devrait répondre à ce genre de préoccupation. Convaincu, il retire sa proposition.*

*Concernant les besoins en effectifs supplémentaires, M. Genequand informe que le Conseil administratif a décidé de ne pas proposer de nouveaux postes pour 2010 par souci d'économie.*

*Après ce long brainstorming, les commissaires estiment inutile d'ouvrir un crédit pour un audit comme le demande cette délibération. Par contre, plusieurs annoncent qu'ils pourraient revenir devant le Conseil municipal au moyen d'une motion ou d'une résolution pour concrétiser les idées lancées.*

*M. Devaud déclare, quant à lui, avoir assisté avec intérêt à cet échange et qu'il analysera avec une attention toute particulière les idées et suggestions partagées. Quant à la problématique du parking, il répète que l'étude en cours devrait intégrer certaines pistes émises ce soir. Il remercie les commissaires pour la franchise des débats et la confiance dans l'exécution de sa mission qui restera strictement liée au respect du budget.*

*A un commissaire soucieux du maintien de l'ordre sur les parkings et les routes aux abords de la piscine, M. Genequand répond que lorsque la police intervient, elle est intransigeante sur le chemin des Ouchettes, dont l'accès doit être garanti, mais que sur le parking, ils font preuve d'une certaine tolérance.*

*Pour conclure, M. Hernot suggère d'attendre l'étude sur les parkings. Il résume que trois objets préoccupent la commission, à savoir la question de la limitation du nombre d'entrées dans la journée, la rénovation de la buvette et la problématique du stationnement.*

*Puis, nous passons au vote de la délibération n° 2009-48 présentée par Jean-Philippe Hulliger, au nom de l'AIM, relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 20'000.- destiné à financer la mise en œuvre rapide d'un audit sur les installations de la piscine du centre sportif de Bois-Carré.*

*Cette délibération est donc refusée par 9 non et 2 abstentions."*

**M. Devaud** précise avoir proposé quatre postes d'auxiliaires pendant les fortes affluences et non pas quatre postes de gardiens qui coûteraient beaucoup plus cher.

**M. Hulliger** note que le renvoi de ce dossier en commission, accepté de justesse, a permis de soulever certains problèmes et de trouver des solutions satisfaisantes. Il n'est toutefois pas d'accord de se contenter de normes de sécurité acceptables lors de forte affluence et pense qu'il faudrait réfléchir à l'engagement d'auxiliaires supplémentaires pendant l'été. Il est également préoccupé par l'accès aux véhicules d'urgence et n'est pas satisfait par la solution adoptée. Enfin, il souhaite que l'on anticipe les besoins occasionnés par le futur quartier des Vergers qui vont engendrer une augmentation de la fréquentation.

Si les réponses de l'administration sont satisfaisantes, il aurait néanmoins préféré qu'un regard externe se penche sur les installations de la piscine.

En conclusion, il approuvera cet objet mais la liberté de vote est laissée à son groupe.

**M. Dumalle** donne lecture de la position des Verts :

"Cette délibération demande l'ouverture d'un crédit de CHF 20'000.- afin de réaliser un audit du centre sportif de Bois-Carré.

Lors de la commission du 28 janvier, l'administration a repris point par point les revendications faites par le délibérateur, à savoir :

- les accès en cas d'urgence
- l'infirmerie
- la buvette
- les sanitaires
- la piscine
- le parking.

L'administration nous a expliqué ce qu'elle fait et va encore faire. Notre groupe estime que les mesures prises par l'administration, au vu des explications données lors de la commission, sont suffisantes. C'est pourquoi un audit ne nous paraît pas judicieux car il constituerait un doublon et donc un gaspillage d'argent.

Toutefois, nous tenons à relever que cette délibération a eu le mérite de susciter des questions qui feront l'objet de discussions comme :

- Faut-il instaurer un parking payant ?
- Faut-il limiter les entrées ?
- Faut-il rénover la buvette ?

Comme dit précédemment, les Verts de Meyrin-Cointrin ne voteront pas favorablement cette délibération."

**M. Mastoura** fait part de la position des socialistes :

"Cette délibération présentée par son auteur, Jean-Philippe Hulliger, a permis à l'ensemble des commissaires présents lors de cette commission de s'exprimer sur la situation réelle des mouvements et fréquentation de la piscine.

Cette délibération est venue au bon moment afin de mettre un terme à de sérieuses critiques dirigées à l'encontre des responsables du centre sportif de Bois-Carré. Pour cela il suffit de lire l'exposé des motifs.

#### Le parking

Ce terrain vaste mis à disposition par la Commune, gratuit aux utilisateurs de la piscine, est largement suffisant. De plus, des études sur les différentes problématiques de stationnement selon les zones sont attendues pour la fin février, voire début mars.

#### L'accès en cas d'urgence

Si tous les utilisateurs du parking respectent scrupuleusement les signaux de circulation, ce problème sera résorbé par lui-même. En plus, un accord a été élaboré entre la Commune et les services d'urgence (144), en parallèle avec le Cern, afin que les interventions soient plus efficaces. Le service de la Commune en charge de la sécurité nous a présenté un plan sur un parcours qui répond positivement à l'attente de chacun. Que ce service soit remercié pour le travail réalisé.

#### L'infirmierie

Bien que la surface mise à disposition ne soit pas vaste, son utilisation est plus que suffisante. Elle apporte les premiers secours et c'est l'objectif. A aucun moment, l'infirmierie ne doit remplacer l'hôpital.

#### La buvette

Il est vrai qu'elle n'est pas adaptée pour l'hiver mais ce problème va être résolu compte tenu des nombreux projets à l'étude.

#### Les sanitaires

La fréquentation de la piscine a vu des pointes durant quelques années. On note qu'en 2009, il y a eu 4'000 entrées par jour durant deux jours. Entre 2'500 et 4'000 entrées durant dix jours, 42 jours avec une fourchette entre 1'000 et 2'500 entrées et 70 jours où la fréquentation de celle-ci était inférieure à 1'000 personnes. Ces utilisateurs ne sont pas présents au même moment.

#### Piscine

Il faut rappeler que la piscine de Bois-Carré a été homologuée mais, depuis, les normes ont changé. Seule les compétitions régionales sont possibles. La question qui se pose par cette délibération : allons-nous céder la piscine aux équipes de Meyrin natation et Les dauphins ? La réponse est non. Cette piscine est pour toutes les Meyrinoises et tous les Meyrinois. Pour rappel, les meetings s'effectuent plutôt en hiver.

Pour conclure et vu ce qui précède, le parti socialiste de Meyrin-Cointrin ne soutient pas cette délibération. Néanmoins je remercie son auteur d'avoir soulevé le sujet car il méritait un grand débat lors de la commission des sports."

Bien que son groupe n'approuve pas cette délibération, **Mme Riman** tient à remercier M. Hulliger. En effet, le dépôt de ce projet a permis de se pencher sur ces infrastructures qui datent des années 70 et de se poser certaines questions. Elle a néanmoins été convaincue par la présentation de M. Genequand et juge donc inutile de demander un audit.

**Mme Riman** tient encore à faire remarquer à M. Hulliger que le risque zéro n'existe pas et qu'une sécurité décrite comme acceptable est suffisante. Enfin, elle pense que le déplacement de l'arrêt de bus pourrait provoquer une baisse de la fréquentation de la piscine.

**Mme Riman** note qu'il serait toutefois intéressant de recevoir de temps à autre un rapport, ou de réunir une commission pour discuter du fonctionnement des différentes infrastructures communales d'une manière générale.

**M. Hamann** relève que lors de la commission, il a été démontré que l'audit demandé dans la délibération était inutile. En conséquence, le parti démocrate-chrétien n'approuvera pas ce projet.

Bien que l'idée de cette délibération soit en théorie louable, **M. Mizrahi** annonce que le groupe UDC ne la soutiendra pas.

**Mme Ecuyer** fait la déclaration suivante :

"Le groupe radical estime que, suite aux précisions données par l'administration quant aux mesures prises ou prévues pour assurer le bon fonctionnement et la sécurité des installations sportives de Bois-Carré, l'audit demandé par M. Hulliger n'a plus sa raison d'être et il ne soutiendra pas cette délibération."

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, il est procédé au vote de la **délibération n° 2009-48a**

**présentée par M. Jean-Philippe Hulliger, au nom de l'AIM, relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 20'000.- destiné à financer la mise en œuvre rapide d'un audit sur les installations de la piscine du Centre sportif de Bois-Carré**

---

Vu la construction de la piscine de Bois-Carré en 1972;

Vu l'augmentation de la population meyrinoise;

Vu la réalisation prochaine du quartier des Vergers;

Vu l'encombrement des voies d'accès lors de fortes affluences;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission des sports;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, dans sa séance du 16 février 2010,

**R E F U S E**

**PAR 22 NON, 1 OUI ET 5 ABSTENTIONS**

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 20'000.-** destiné à financer la mise en route rapide d'un audit sur les installations de la piscine du Centre sportif de Bois-Carré,
2. de prélever cette somme sur les disponibilités communales,
3. d'amortir la dépense nette prévue en 4 annuités de 2011 à 2014, qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 21.331,
4. de comptabiliser la dépense nette prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.

\* \* \*

10. **Délibération n° 2009-55a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 88'000.- destiné à financer un audit sur la sécurité au travail et la protection de la santé dans l'administration communale ainsi que la mise en place du système MSST (appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail). Rapport de la commission de sécurité (Mme Luzzatto, R)**

**Mme Luzzatto** donne lecture du rapport de la commission de sécurité, tenue le 4 février 2010 sous la présidence de M. Haldemann, et en présence de M. Devaud, conseiller administratif, ainsi que M. Solai, secrétaire général, et M. Genequand, chef du service des sports :

*"Vu l'inquiétude des conseillers municipaux lors de la votation du dernier budget, le Conseil administratif a pris en compte les remarques faites par les différents intervenants ainsi que la position des partis. M. Devaud recommande par conséquent l'acceptation de la délibération n° 2009-55 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 88'000.- destiné à financer un audit sur la sécurité au travail et la protection de la santé dans l'administration communale ainsi que la mise en place du système MSST soumise à la commission et explique le travail déjà accompli.*

*Une société de sécurité sera mandatée afin de faire un audit dans la Commune pour déterminer tous les éléments de sécurité à mettre en place. Il faudra voir si, suite à cet audit, il y aura un besoin de personnel supplémentaire (éventuellement un poste à 50%) concernant le suivi ou pour la mise en place des mesures prises.*

*On nous fait remarquer qu'il n'a pas été attendu les remarques des conseillers municipaux pour qu'une réflexion soit menée sur ce thème. Celle-ci a été entreprise en 2006-2007 déjà. Il ressort de cette réflexion que huit domaines touchent à la sécurité soit :*

- sécurité des travailleurs,
- sécurité des bâtiments,
- sécurité des équipements,
- sécurité des administrés dans nos installations,
- sécurité des administrés sur domaine public,
- sécurité feu,
- sécurité en cas de catastrophe,
- sécurité des données & valeurs.

*Ces 8 domaines ont été regroupés en trois grands groupes.*

*M. Devaud souligne que la sécurité des administrés dans nos installations ainsi que sur le domaine public n'a jamais été négligée et a toujours fait l'objet d'une attention particulière. Par conséquent, ce sont les autres domaines qui sont particulièrement concernés par les MSST.*

*Il est repris les articles de loi de la LAA (loi sur les accidents) pour expliquer qui est responsable de la sécurité. L'employeur est responsable mais les employés ont également une part de responsabilité s'ils n'appliquent pas ou ne mettent pas en vigueur les protections mises à leurs dispositions.*

*Il nous est montré un tableau des statistiques des accidents professionnels au niveau de notre administration. Il ressort de l'analyse de ces données que le nombre d'employés à plein temps victimes d'accidents dépasse la moyenne depuis l'année 2003. Il nous est également soumis une statistique des parties du corps touchées par les accidents. Il s'agit principalement des chevilles, des doigts, des genoux et des yeux.*

*L'administration n'est pas restée inactive puisqu'un contrôle de la SUVA en date du 30 septembre 2009 a été fait d'où il ressort trois points positifs, soit :*

- *volonté déclarée de la Commune de promouvoir la sécurité,*
- *structure, organisation et mise place de normes de sécurité,*
- *formation continue du personnel.*

*Par contre trois points négatifs ont été relevés :*

- *le temps consacré à la sécurité du travail,*
- *l'insuffisance des procédures MSST (administratives),*
- *l'inventaire des dangers et des mesures prises.*

*Il nous est expliqué que la MSST se compose de dix éléments et ces derniers nous sont détaillés.*

*Il est souligné la nécessité d'un soutien externe en vue d'appliquer et de mettre en place les directives MSST; le Conseil administratif s'est engagé à mettre les moyens nécessaires. De plus, il s'agit d'une obligation légale et, actuellement, M. Genequand n'a pas le temps nécessaire pour mettre en place une telle directive avec tout ce que cela implique.*

*Face à la grandeur de cette tâche, il est nécessaire de faire appel à une société externe, et c'est sur la base de renseignements pris auprès d'autres communes qu'une société a été choisie pour le mandat à effectuer. Il a été mis en place un cahier de mandat (définition de la tâche du mandataire) ainsi qu'un suivi du système de sécurité mis en place. Finalement, il est prévu d'allouer un budget annuel de CHF 25'000.- pour assurer le suivi de la mesure susmentionnée.*

*Le débat s'ouvre et les commissionnaires demandent des précisions sur le détail des coûts. Ceux-ci sont longuement expliqués par les différents responsables, soit MM. Devaud et Genequand.*

*Au terme de cette discussion, dont il a été souligné que si le Conseil administratif a validé les principes généraux de sécurité en 2007 déjà, il est urgent d'aller de l'avant, la délibération n° 2009-55 est mise au vote et acceptée à l'unanimité."*

**M. Robert** reconnaît que la cause est d'autant plus juste que la Commune est très en retard dans ce domaine et qu'il ne faut pas ralentir sa mise en conformité avec l'ordonnance fédérale sur la protection des accidents et la directive MSST.

Il s'étonne toutefois de l'importance du crédit demandé. En effet, toutes les entreprises suisses doivent appliquer cette directive qui coûte cher, et c'est pourquoi des solutions collectives dites "de branche" ont été adoptées par les entreprises peu importantes afin de répartir les coûts. Il y a 67 solutions de branche dont une pour les communes. Aussi a-t-il été étonné que Meyrin n'adopte pas cette solution qui serait nettement moins onéreuse.

Par conséquent, si le contrat avec le consultant n'a pas encore été signé, il demande au Conseil administratif de se renseigner auprès d'autres communes afin de diminuer les frais.

En conclusion, **M. Robert** annonce que le parti socialiste votera cette délibération afin de ne pas ralentir le processus mais en comptant sur le fait que le Conseil administratif ne dépensera pas la totalité de la somme allouée.

**M. Devaud** rappelle qu'une partie des conseillers s'était inquiétée de l'action de la Commune quant aux MSST et ajoute que, vu l'urgence alors évoquée, une analyse de la situation a été menée par rapport à d'autres communes. Plusieurs d'entre elles ont été contactées, lesquelles ont proposé les consultants choisis par Meyrin. Il fait remarquer que la Commune compte onze services qui doivent être analysés de manière différente.

**M. Devaud** relève encore que les commissaires ont approuvé cette délibération à l'unanimité. En outre, au vu de la diminution des recettes fiscales à venir, il a fallu tenir compte d'une rationalisation des coûts de fonctionnement de l'administration, et c'est pourquoi il lui semblait préférable de donner mandat à une société de sécurité d'établir un audit. Etant donné que les conclusions et recommandations de cette société vont probablement être restreintes et concerner principalement le service de l'environnement, il pense qu'un budget de CHF 25'000.- permettra de financer le suivi des mesures préconisées. Il sera ainsi possible d'éviter l'engagement d'un fonctionnaire dont les frais salariaux peuvent être estimés à CHF 150'000.- par an, charges comprises. **M. Devaud** en déduit que les coûts de mise en place des mesures MSST par le biais choisi, bien qu'élevés au départ, s'avéreront la solution la moins onéreuse à long terme.

**M. Jimenay** fait la déclaration suivante :

"Afin de permettre à l'administration de se mettre en conformité avec les prescriptions de la LAA et faisant suite aux recommandations que la SUVA a faites en septembre dernier, le PDC est soucieux d'offrir aux fonctionnaires communaux un cadre rassurant quant aux risques inhérents à leurs diverses missions. Il est justifiable d'offrir également aux administrés visitant les divers services de l'administration des installations répondant aux normes.

En conséquence, le groupe DC votera favorablement cette délibération."

En préambule, **M. Haldemann** regrette l'absence de M. Robert en commission, laquelle aurait ainsi pu bénéficier des connaissances d'un spécialiste.

D'autre part, il note que la Commune ne peut se soustraire aux directives MSST qui sont imposées à toutes les entreprises. Vu l'urgence et le manque de disponibilité du personnel, il juge nécessaire de passer par cette délibération, quitte à payer cher le premier exercice. **M. Haldemann** estime toutefois que la proposition de M. Robert de faire appel aux solutions de branche mérite d'être considérée, car elle sera peut-être moins onéreuse dans la durée et permettra de mettre en place un programme sur le long terme.

Quoi qu'il en soit, il annonce que le parti radical approuvera sans hésitation cette délibération.

**M. Dumalle** donne connaissance de la position de son groupe :

"On ne badine pas avec la sécurité (c'était un des titres de la *Feuille verte* de janvier). En effet, pour tout le monde et en particulier pour les Verts, la sécurité ne se négocie pas. Aussi, c'est avec une certaine satisfaction que nous prenons connaissance de cette délibération. Il est particulièrement réjouissant de voir que notre administration a mis le paquet et est en mesure de nous proposer ce soir un plan d'actions que nous pensons fiable et efficace.

Pour les diverses raisons évoquées, les Verts de Meyrin-Cointrin soutiendront cette délibération sans réserve."

**Mme Girardet** considère également que l'on ne doit pas hésiter lorsqu'il est question de sécurité et elle indique que l'Alliance des indépendants meyrinois approuvera donc ce projet.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, il est procédé au vote de la **délibération n° 2009-55a**

**relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 88'000.- destiné à financer un audit sur la sécurité au travail et la protection de la santé dans l'administration communale ainsi que la mise en place du système MSST (appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail)**

---

Vu la loi fédérale sur l'assurance accident, art. 81 à 87;

Vu l'ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles, en particulier les articles 11a à 11g;

Vu la directive relative à l'appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail (CFST 6508);

Vu le rapport de la SUVA faisant suite au contrôle du système de sécurité mis en place dans l'administration communale;

Vu les principes directeurs émis par le Conseil administratif;

Vu les remarques formulées par l'administration, par le Conseil administratif et par certains conseillers municipaux lors de l'élaboration du budget 2010;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et son règlement d'application du 31 octobre 1984;

Vu le rapport de la commission de sécurité;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, dans sa séance du 16 février 2010,

## DECIDE

### PAR 28 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 88'000.-** destiné à financer un audit sur la sécurité au travail et la protection de la santé dans l'administration communale ainsi que la mise en place du système MSST (appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail),
2. de mandater pour cela une entreprise spécialisée qui déterminera les actions à entreprendre et proposera une structure et une organisation pour répondre aux diverses lois et règlements,
3. de prélever cette somme sur les disponibilités communales,
4. d'amortir la dépense en cinq annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique N° 09.331 "Amortissement des crédits d'investissements de 2011 à 2015",
5. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.

\*\*\*\*\*

Avant de lever la séance pour la pause, **M. Ragavan** donne lecture de l'article 33 du règlement du Conseil municipal :

#### **Question**

#### **Définition**

*La question est une demande écrite d'explication adressée au Conseil administratif sur n'importe quel objet touchant aux intérêts de la Commune. Elle est présentée brièvement.*

#### **Annonce**

*La question n'est pas inscrite à l'ordre du jour. Elle doit être communiquée par écrit et de manière exhaustive au président pendant la séance. Ce dernier ou l'auteur en donne lecture au moment des questions.*

**M. Schweizer** s'étonne que le Municipal ait adopté un tel règlement et fait remarquer que même les députés du Grand Conseil ne vont pas aussi loin pour poser leurs questions. Il estime que l'intitulé de la question devrait suffire et qu'il faut maintenir le droit d'expression des politiques.

**M. Ragavan** répond que le Bureau doit gérer les séances en fonction du règlement. Il ajoute que ses membres n'appliquent toutefois pas ce règlement de manière stricte mais qu'ils doivent prendre leurs responsabilités et traiter les conseillers de la même manière. En conséquence, s'il estime que le texte de la question transmise au Bureau ne respecte pas l'article 33, il refusera de donner la parole à son auteur.

**M. Robert** tient à ajouter que, selon l'article 24, un point 4 dénommé "projets de délibération" doit figurer à l'ordre du jour, ce qui n'est pas le cas pour cette séance. Aussi demande-t-il qu'il en soit désormais tenu compte.

**M. Ragavan** en prend note.

*Pause de 20h00 à 20h45.*

\* \* \*

*Arrivée de Mme Despond.*

En préambule **M. Schweizer** fait remarquer qu'il y a eu un vice de forme lors du vote précédent puisqu'aucune entrée en matière n'a été votée sur la délibération n° 2009-55, et il en déduit que le règlement n'est pas toujours strictement respecté. Il se demande donc s'il faut recourir à la Surveillance des communes et suspendre ce dossier.

**M. Ragavan** en prend note mais relève qu'il s'agissait d'un retour de commission.

\*\*\*\*\*

11. Résolution n° 2010-03 présentée par M. Jean-Philippe Hulliger, au nom de l'AIM, relative à la mise en service d'un forum informatique sur le site Internet de la commune de Meyrin, service permettant, après inscription, d'exprimer des opinions sur des thèmes, sujets, articles ou contenus et de réagir à des avis d'autres utilisateurs

**M. Ragavan** cède la présidence à M. Tremblet.

Nous vivons dans une ère informatique, constate **M. Hulliger** qui note que le site Internet communal est très visité et qu'une nouvelle conception de la communication par le biais du site Internet est envisagée pour le théâtre Forum Meyrin. Il en déduit qu'il est temps d'ouvrir un forum informatique afin de permettre à la population d'exprimer son avis auprès des autorités communales.

L'information actuelle diffusée par *Meyrin Ensemble*, flyers, etc. est unilatérale et les habitants n'ont quasiment aucun moyen de donner leur avis. Ceux-ci ne sont pas consultés et se retrouvent fréquemment devant le fait accompli, ce qui suscite des réactions souvent négatives. Or, ce type de situation pourrait être évité en ouvrant le débat à l'avance. A titre d'exemples, il cite les problèmes avec le tram et le réseau de bus ainsi que le plan directeur communal pour lequel la population n'a pas été consultée.

En résumé, **M. Hulliger** considère que l'adoption de sa résolution permettrait à la population de s'exprimer sur les décisions du Municipal et de réagir rapidement. De plus, les Meyrinois habitant à l'étranger pourraient ainsi donner leur avis et être mieux informés. Actuellement, la seule possibilité pour faire part de son opinion consiste à envoyer une lettre de lecteur au *Meyrin Ensemble* mais il y a peu d'espace réservé à cet effet.

Quant à ceux qui craignent d'avoir des commentaires déplacés, il leur fait remarquer que la plupart des forums sur Internet ont une charte qui demande l'inscription des utilisateurs et que les propos injurieux peuvent être rapidement retirés. Aussi pense-t-il qu'il faut permettre à la population de s'exprimer plus aisément. Il ajoute avoir eu des échos de certains se plaignant d'être mal informés et de ne pas pouvoir donner leur avis, et indique que certaines mairies ouvrent leurs bureaux le samedi matin pour recevoir les habitants.

En conclusion, il explique que sa résolution demande l'ouverture d'un forum, ce qu'il avait déjà demandé sous la forme d'une proposition individuelle à laquelle le Conseil administratif avait répondu que ce point ne figurait pas parmi ses priorités. Quant à lui, il trouve ce sujet important et propose son renvoi à la commission d'information et communication. Pour **M. Hulliger**, le refus d'entrée en matière laisserait entendre que les conseillers ont peur de donner à la population les moyens de s'exprimer.

**M. Tremblet** indique que le Bureau propose également le renvoi en commission d'information et communication et demande en premier lieu si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière.

**M. Ragavan** approuve certes l'idée d'informer la population mais trouve la fausse information dangereuse, les articles erronés pouvant créer de gros problèmes. Etant professionnellement engagé dans l'informatique, il fait remarquer qu'un tel site présenterait des problèmes au niveau de la sécurité et des coûts.

En ce qui concerne la sécurité, il note qu'une seule phrase faisant suite à des débats émotifs ou une mauvaise interprétation peut avoir des conséquences dramatiques et c'est pourquoi, pour le bien de la population, il est opposé à la création d'un forum informatique. Pour lui, les habitants ont différents moyens à disposition pour adresser leurs requêtes ou remarques aux Conseils municipal ou administratif.

Quant aux coûts, il explique que, si la Commune met en place un forum où les citoyens peuvent réagir, il faudra qu'il soit apolitique et donc géré par un groupe de personnes. Un tel forum pourrait avoir une forte audience selon les sujets, **M. Ragavan** rappelant à cet effet qu'un seul article erroné paru dans *Meyrin Ensemble* avait suscité de nombreuses remarques. Il faudra donc que ce groupe gère les interventions et en discute pour déterminer ce qui est acceptable ou non dans un cadre apolitique.

En outre, le fait que les messages soient directement visibles sur le forum implique que certains propos tendancieux pourraient être lus pendant une douzaine d'heures avant d'être supprimés. Or, vu la vitesse à laquelle circulent les informations sur Internet, ceci pourrait avoir de graves conséquences.

Il conclut en indiquant qu'en raison des aspects soulevés, les Verts refuseront l'entrée en matière.

En premier lieu **M. Hamann** annonce que la liberté de vote est laissée dans son groupe. Quant à lui, il considère que c'est précisément le rôle d'un Conseil municipal et des partis de gérer les affaires communales afin d'éviter que l'ensemble de la population se mêle de tout, ce qui rendrait les dossiers ingérables. Il va de soi que les habitants peuvent dire ce qu'ils pensent en s'adressant aux partis, au Bureau du Conseil municipal ou au Conseil administratif, ou s'exprimer par le biais des élections.

**M. Hamann** note que si on met à disposition un forum, il pourra être lu largement au-delà de la commune de Meyrin et que certains y écriront n'importe quoi, ce qui impliquera que l'administration devra effectuer des corrections. Enfin, il ne pense pas qu'un groupe indépendant de l'administration sera en mesure de répondre aux questions et ne veut pas charger les employés de répondre de manière précise aux demandes 24h sur 24.

En conclusion, il refusera l'entrée en matière.

**M. Schweizer** est favorable au renvoi en commission car il trouve l'idée d'ouvrir un forum intéressante, en relevant que les utilisateurs devront de toutes façons s'identifier. En effet, il juge important de connaître l'avis du public, dont les conseillers sont parfois trop éloignés, et approuve donc l'idée de le laisser s'exprimer sur le forum. Il propose qu'un procès-verbal des messages soit rédigé pour le Municipal et reconnaît, en conclusion, qu'une personne devra gérer ce site et veiller au respect des lois.

**M. Iswala** fait part de la position de son parti :

"Le parti socialiste refuse l'entrée en matière de cette résolution pour l'unique raison qu'elle ne favoriserait qu'une catégorie de Meyrinois utilisateurs minoritaires de l'Internet. Etant contre toute sorte d'exclusion, il vous propose de réhabiliter le droit à la parole, à l'écoute de toute la population en organisant des séances questions/réponses comme cela se faisait dans les années antérieures. Ces séances donneraient l'occasion à la population meyrinoise de rencontrer ses autorités, de poser des questions, de communiquer ou de dialoguer avec eux.

Donc, le parti socialiste refuse l'entrée en matière de cette résolution discriminatoire et invite les autres à faire de même."

**Mme Rimani** indique que son parti soutient le renvoi en commission. Elle s'étonne que certains conseillers estiment que les Meyrinois sont stupides, n'ont que des informations erronées et ne vont écrire que des propos injurieux. Elle constate d'ailleurs que ceux qui sont opposés à ce forum ont également refusé de mettre des pages à disposition des groupes politiques dans *Meyrin Ensemble*. Aussi se demande-t-elle de quoi ils ont peur.

**M. Ragavan** tient à répondre qu'il ne prend pas les citoyens pour des imbéciles mais craint que l'instauration d'un tel forum soit négatif pour la population étant, de par sa profession, tout à fait au courant des dérives possibles.

**M. Haldemann** signale que le parti radical s'opposera à l'entrée en matière, en premier lieu en raison de la manière dont cette résolution a été rédigée, notamment avec des informations mensongères.

Il n'est en effet pas d'accord avec le deuxième "vu" selon lequel il est impossible pour la population meyrinoise de poser des questions aux autorités ou d'émettre des remarques. Il fait remarquer, concernant le deuxième "vu" qui mentionne le grand nombre de projets en cours, qu'il ne faut pas oublier qu'une certaine confidentialité doit être respectée tant que le sujet n'est pas revenu de commission pour être voté. Quant au fait que le journal *Meyrin Ensemble* laisse un espace trop restreint aux opinions de la population, il note que tout le monde peut y écrire.

**M. Haldemann** explique que chaque conseiller est un représentant à l'écoute de la population et peut intervenir au nom d'une personne. De plus, il est toujours possible d'adresser une lettre au président du Conseil municipal qui en donne connaissance la plupart du temps. Enfin, il mentionne comme exemple le site d'un journal cantonal en relevant le faible niveau des commentaires mis sur le site pour chaque objet.

En résumé, il considère que l'ouverture d'un site communal nécessitera beaucoup de temps, d'argent et d'énergie pour un résultat décevant et dit partager totalement les craintes de M. Ragavan.

**M. Hulliger** est halluciné par les différents propos tenus qui, selon lui, reflètent la peur. Il constate que seuls les aspects négatifs sont soulevés et pas les points positifs. Or, de nombreux Meyrinois ont envie de communiquer et de transmettre leurs impressions mais ignorent à qui s'adresser, beaucoup d'entre eux ne sachant pas qu'ils peuvent écrire au Municipal. Il s'agirait donc de leur mettre à disposition un moyen facile d'accès, qui touche une majorité de la population et non pas une minorité. Il fait encore remarquer que *Meyrin Ensemble* n'offre que peu de place pour les lettres et que celles-ci sont de toutes façons soumises à une censure.

En conclusion, il considère que, plus on refuse l'accès à la communication aux habitants, plus ceux-ci vont réagir négativement, et ne comprend pas ce refus d'entrer en matière qu'il assimile à un refus de permettre à la population de s'exprimer.

**M. Ragavan** reprend la présidence et met aux voix l'**entrée en matière** sur la **résolution n° 2010-03** qui est **refusée par 18 non et 11 oui**.

12. Résolution n° 2010-04 présentée par le groupe de travail "anti-crise" – réunissant l'ensemble des groupes politiques de Meyrin - relative au premier volet de mesures visant à soutenir les Meyrinois à faire face aux effets de la crise économique survenue à l'automne 2008. Rapport de la commission d'action sociale et jeunesse & des finances conjointe (Mme Luzzatto, R)

**Mme Luzzatto** donne lecture du rapport de la commission d'action sociale et jeunesse & des finances conjointe, tenue le 27 janvier 2010 sous la présidence de MM. Hamann et de Prévile et en présence de Mme Boget, de M. Devaud, conseillers administratifs, et de Mme Rebetez, MM. Cela et Solai de l'administration :

*"Il nous est présenté un document intitulé "Groupe anticrise" qui explique de manière détaillée la rétrospective de la constitution de ce groupe ainsi que de sa composition (un représentant par groupe politique). Le travail était ardu et le groupe travaille sur deux fronts, soit :*

- *une liste des mesures ou idées en cours à réaliser ou à explorer,*
- *accentuer les efforts dans le domaine touchant à la lutte contre le chômage et à la création d'emplois.*

*Concernant le deuxième point, le groupe est d'accord qu'il faut la création d'opportunités d'emplois à durée limitée au sein de l'administration et du tissu associatif local. Il faut également créer l'opportunité de rencontres entre des employeurs potentiels et les Meyrinois à la recherche d'un emploi.*

*Avec la collaboration de l'administration de la Commune, il a été prévu un mécanisme pour lutter contre le chômage et à la création d'emplois au sein de cette dernière. Ce travail a été effectué par le groupe anticrise.*

*Il faut souligner que ces emplois ne seront que temporaires. Ils pourront permettre de rattraper du retard (par exemple) au niveau administratif, un remplacement d'une personne en maladie longue durée ou accident, etc. Il a été convenu que ces besoins seront validés par le conseiller administratif délégué et transmis au secrétaire général. Les besoins seront transmis à l'Antenne objectif emploi de Meyrin qui recherchera le profil adéquat pour les postes annoncés. La personne engagée (pour une durée déterminée) sera suivie par l'Antenne objectif emploi.*

*Il faut préciser qu'un profil des publics potentiels a été fait :*

*Pour les Meyrinois :*

- *au chômage et au bénéfice du droit fédéral,*
- *en mesures cantonales (ayant épuisé leurs indemnités fédérales) essentiellement l'allocation de retour à l'emploi et le programme d'emploi-formation,*
- *des jeunes ayant terminé une formation professionnelle à la recherche d'une première expérience professionnelle,*
- *des personnes qui sont dans leur première année RMCAS,*
- *des personnes non qualifiées et dépourvues de droits à des indemnités.*

*Il faut rappeler que cette démarche a été votée par le Conseil municipal du 6 octobre 2009 et le comité anticrise a décidé, afin de ne pas grever le budget, de prendre les ressources nécessaires dans le fonds d'amélioration des aptitudes au placement doté de CHF 280'000.-. Il va de soi qu'il y aura un suivi du processus.*

*Une discussion très animée est ouverte après la présentation.*

*Il est malheureusement longuement débattu que certaines personnes d'un groupe politique n'ont pas pu participer à l'élaboration du travail du groupe anticrise, puisque les horaires de réunion n'étaient, soi-disant, pas compatibles avec leurs activités professionnelles.*

*Le président répond qu'il est très surpris de cette remarque puisqu'il était convenu d'avance et sur proposition des membres d'un jour de réunion, le soir en principe, et chaque personne avait la possibilité de se faire remplacer en cas de besoin. Il est vrai qu'il a été constaté qu'un seul groupe politique était majoritairement absent.*

*Enfin, au bout d'un temps certain, le débat est recentré sur les propositions faites et le travail fait par le groupe anticrise. Si le timing est respecté et que le Conseil municipal de ce soir accepte cette résolution, il est assuré au groupe anticrise que, dès le 17 février 2010, l'administration est prête à envoyer les documents à l'Antenne objectif emploi. L'acceptation par la commission a déjà permis de distribuer les canevas aux différents services et la validation des demandes sera soumise au plus vite au Conseil administratif afin de satisfaire la demande des conseillers municipaux comme convenu.*

*Il est également expliqué le travail de réseau commune-canton afin de ne pas avoir de doublons dans les démarches entreprises.*

*Un commissaire non satisfait des réponses reçues à ses questions quitte la séance. Les débats prennent fin et la proposition est mise au vote.*

*La commission d'action sociale et jeunesse accepte le projet à l'unanimité.*

*La commission des finances accepte le projet à l'unanimité."*

Avant de donner la parole aux conseillers, **M. Ragavan** met aux voix le **vote immédiat** de la **résolution n° 2010-04** qui est **accepté à la majorité évidente**.

**Mme Rivron** fait part de la position des Verts :

"Notre opulente commune se doit d'aider ses habitants confrontés aux conséquences de la crise économique dans laquelle nous ne faisons malheureusement qu'entrer.

Notre Conseil municipal a constitué un groupe de travail. Ce groupe de travail a produit une liste étoffée mais assez hétéroclite d'idées puis, avec l'aide très précieuse et très appréciée de Mme Rebetez et M. Solai, a commencé par élaborer la mesure qui peut le plus rapidement être mise en œuvre car elle ne dépend que de notre décision. Cette mesure nous est présentée ce soir. Elle devrait donner des opportunités à des chômeurs de rester dans ce qu'on appelle la vie active, de compléter leur revenu et leur expérience professionnelle. Cette mesure répond donc pleinement à la mission du groupe de travail et atteint un second objectif : permettre de soulager temporairement la charge de travail de notre administration et débloquer ainsi des dossiers ou projets qui n'avancent que lentement.

Ce déblocage permettra de mieux servir nos communiers. Les Verts de Meyrin-Cointrin voteront favorablement cette résolution."

**Mme Ecuyer** donne connaissance de l'avis des radicaux :

"La résolution présentée correspond bien aux premières mesures préconisées par le groupe de travail et l'administration. Nous souhaitons cependant ajouter un amendement limitant dans le temps cette résolution, quitte à en voter le renouvellement si la situation ne s'est pas améliorée. Nous voulons également nous assurer que la libération de ressources financières complémentaires en cas de besoin soit soumise à l'approbation du Conseil municipal. Le point 5 des "décide" n'est pas clair à ce sujet.

Les radicaux voteront cette résolution avec les précisions demandées."

**Mme Ecuyer** donne connaissance de l'amendement proposé qui consiste à rajouter la mention suivante aux "décide" : *que la durée d'application de cette résolution est limitée à deux ans.*"

**M. Jimenay** annonce que le groupe DC est assez favorable à la poursuite du travail entrepris pour lutter contre la crise, mais a quelques amendements à présenter aux "décide" de la résolution, à savoir :

Point 2 : remplacer *sur le premier marché de l'emploi* par *sur le marché principal de l'emploi*.

Nouveau point 5 (le point 5 devient le point 7) : *de transformer le groupe de travail anticrise en commission ad hoc actions anticrise afin de faire bénéficier les commissaires d'un appui administratif, notamment pour l'élaboration des procès-verbaux, et de fournir ainsi à l'ensemble des conseillers municipaux une information claire et une vision exhaustive du travail réalisé.*

Rajouter un point 6 : *de doter l'Antenne objectif emploi d'un numéro vert de type 0800 xx (gratuit) à l'image de celui de l'îlotier vert, pour permettre une plus grande facilité de communication, de gestion des rendez-vous et de contacts en général entre les candidats à l'emploi et l'Antenne, de même qu'entre les employeurs au sens large du terme et ladite Antenne.*

Transformer le point 5 en point 7 qui deviendrait : *de déléguer aux commissions ad hoc ou au Conseil municipal dans son ensemble le suivi de la démarche et la libération, le cas échéant, des ressources financières complémentaires sous la rubrique 58.500.301.11 "fonds pour des mesures de ré(insertions) professionnelles".*

**M. Robert** tient à préciser qu'il ne s'agit pas d'instaurer des contrats à durée déterminée dans l'administration mais de proposer des stages. Il explique, en outre, que l'une des missions de l'Antenne objectif emploi est d'inciter les entreprises meyrinoises à offrir des stages du même type et c'est pourquoi le groupe de travail a trouvé judicieux que la Commune montre l'exemple. En conséquence, la parti socialiste approuvera cette résolution.

Quant aux amendements, il est d'accord avec celui proposé par Mme Ecuyer mais propose de rajouter le terme "renouvelable" à la limitation de deux ans. En ce qui concerne les amendements des PDC, il considère qu'il ne faut pas mélanger la proposition précise figurant dans la résolution et le fonctionnement du groupe de travail. S'il accepte certes de le modifier, il considère toutefois que cet aspect ne devrait pas être inclus dans la résolution.

**Mme Ecuyer** approuve la modification de M. Robert mais en rajoutant encore "si nécessaire".

Pour **M. Schweizer**, créer une commission ad hoc laisse entendre que les municipaux veulent être rémunérés pour lutter contre la crise et, par solidarité avec les citoyens, il n'est pas d'accord avec cette idée.

D'autre part, le nombre d'amendements proposés change considérablement la résolution, ce qui le gêne pour prendre position. Aussi en profite-t-il pour demander à l'administration de mettre à disposition le matériel nécessaire afin que les conseillers puissent visualiser les projets modifiés en cours de séance. Quoi qu'il en soit, **M. Schweizer** s'étonne qu'il y ait autant d'amendements après les nombreuses discussions en commission. S'il accepte de limiter la durée de cette action à deux ans, il note toutefois qu'il y aura des élections dans une année et demie et que, de ce fait, la position du Conseil pourrait changer alors que la crise ne sera pas terminée, ce qui l'inquiète.

En conclusion, il indique que l'UDC soutiendra évidemment ce projet.

**M. Jimenay** précise qu'il n'est pas guidé par l'appât du gain en demandant une commission ad hoc mais parce que ça permettra d'avoir un meilleur support administratif. Personnellement, il est prêt à renoncer à ses indemnités mais demande que des procès-verbaux soient rédigés et que tous soient informés.

D'autre part, il s'étonne des commentaires sur les amendements dans la mesure où il n'a jamais entendu de telles remarques vis-à-vis des nombreux amendements apportés aux différents projets depuis qu'il siège au Municipal.

**Mme Riman** annonce que son groupe est favorable à cette résolution. Quant aux amendements, elle trouve également que la création d'une commission ad hoc pourrait être séparée du projet mais n'y est pas opposée si ça permet aux membres du parti démocrate-chrétien de participer aux séances. En ce qui concerne l'amendement de Mme Ecuyer, elle l'approuvera également mais partage le point de vue de M. Schweizer et trouve risqué de limiter les actions à deux ans.

**Mme Ecuyer** fait remarquer qu'il a été proposé de rajouter "renouvelable si nécessaire" à son amendement, en précisant qu'il n'y a pas de raison que le futur Conseil municipal reste insensible aux problèmes occasionnés par la crise.

En outre, elle revient sur sa demande d'éclaircissements au sujet du point 5 et demande donc si une commission peut libérer des crédits, car elle pense que ceci devrait plutôt être du ressort du Municipal.

**Mme Boget** explique qu'il s'agit de prélever l'argent sur une ligne budgétaire sur laquelle le Conseil administratif peut approuver un dépassement dans la mesure où il en informe le Municipal. Si l'on admet l'urgence, que les demandes sont faites par un groupe de travail issu du Municipal et que, en plus, l'Administratif donne son accord, cette manière de faire est acceptable mais il va de soi que si une somme importante est nécessaire, une délibération sera présentée.

**M. Brulhart** rappelle que l'article 56, al. 2 du règlement du Conseil municipal concernant les amendements stipule que "Tout amendement doit être remis par écrit au président avant d'être soumis aux débats". Il fait remarquer que cette procédure n'a pas été respectée.

**M. Ragavan** en prend note.

En ce qui concerne le point 5 des "décide", **M. Robert** explique que le groupe de travail n'a pas d'autres compétences que celle de faire des propositions au Municipal mais ne va rien décider. Les commissions seront consultées sur l'utilisation de la ligne budgétaire existante, où un montant de CHF 280'000.- est inscrit, en lien avec la résolution.

**M. Hulliger** tient à relever l'excellent travail réalisé par le groupe de travail et l'administration. Il note que la réflexion continue et qu'elle va déboucher sur d'autres propositions. Enfin, les amendements ne modifiant pas vraiment le sens de la résolution, l'AIM l'approuvera avec ou sans ces amendements.

Par ailleurs, il est favorable à la création d'une commission ad hoc dans la mesure où elle permettra d'avoir un appui administratif, et il trouve justifié de percevoir des jetons de présence pour ces séances.

**M. Devaud** relève qu'en principe, tous les dépassements doivent être votés par le Municipal. Le groupe de travail avait décidé que si le coût des postes à repourvoir dépassait le budget précité, il serait possible d'aller de l'avant en dépassement de la ligne budgétaire. Toutefois, il aimerait que le Municipal détermine le niveau acceptable de ce dépassement.

Il déduit des propos tenus ce soir qu'un soutien serait apporté aux entreprises de la Commune et que l'administration pourrait offrir des postes en fonction de ses besoins, dont elle déterminerait le coût, mais il aimerait en être sûr.

**M. Robert** tient à préciser qu'il ne s'agit pas de financer des stages dans les entreprises, et que la Commune interviendra de manière subsidiaire aux mesures fédérales et cantonales, ces prestations étant utilisées en premier lieu. En résumé, seuls les stages dans l'administration, non payés par la Confédération ou le Canton, seraient financés jusqu'à concurrence de CHF 280'000.-.

**M. Schweizer** ajoute qu'une ligne budgétaire de CHF 280'000.- était réservée à l'engagement de chômeurs en fin de droits pendant une année afin qu'ils puissent à nouveau percevoir le chômage. Ce type d'aide n'étant plus possible, le groupe de travail a donc proposé de recourir à ce budget pour payer des stages.

Pour **Mme Rimani**, M. Devaud aimerait savoir si la commission pourra dépasser le budget de CHF 280'000.- qui sera insuffisant pour répondre aux propositions de la résolution.

**Mme Boget** rappelle que, lors du vote des comptes, une délibération est présentée comportant les dépassements budgétaires, que le Conseil administratif a validés ou stoppés en amont. Il est toutefois évident que la somme à disposition ne sera pas doublée mais il est possible qu'un stage impliquant un léger dépassement nécessite une information au Municipal et un vote au moment des comptes.

**M. Hamann** propose de supprimer le point 5 des "décide" et de suivre la proposition de Mme Boget, tout dépassement étant communiqué au Municipal. Il considère que maintenir ce point laisse la possibilité aux commissions de tripler, voire quadrupler, la dépense.

Au vu de ce qui vient d'être dit, **M. Jimenay** considère que le point 5 (7 selon ses amendements) pourrait être supprimé.

**M. Charprier** approuve la suppression du point 5 et propose d'ajouter au point 3 qu'en cas de dépassement, le Conseil municipal en sera informé. Il demande également qu'il soit précisé que cette résolution est proposée par le groupe de travail.

La parole n'est plus demandée et **M. Ragavan** met au vote les différents amendements.

a) Amendement proposé par Mme Ecuyer consistant à rajouter au "décide" le point suivant :

*que la durée d'application de cette résolution soit limitée à deux ans renouvelables si nécessaire.*

Cet amendement est **approuvé à la majorité évidente**.

b) Amendement proposé par M. Jimenay consistant à remplacer dans les "décide" et l'exposé des motifs la mention *sur le premier marché de l'emploi par sur le marché principal de l'emploi* :

Cet amendement est **approuvé à la majorité évidente**.

c) Amendement proposé par M. Jimenay consistant à rajouter le point suivant aux "décide" :

*de transformer le groupe de travail anticrise en commission ad hoc actions anti-crise afin de faire bénéficier les commissaires d'un appui administratif, notamment pour l'élaboration des procès-verbaux, et de fournir ainsi à l'ensemble des conseillers municipaux une information claire et une vision exhaustive du travail réalisé.*

Cet amendement est **accepté par 14 oui, 10 non et 5 abstentions**.

e) Amendement proposé par M. Jimenay consistant à rajouter le point suivant aux "décide" :

*de doter l'Antenne objectif emploi d'un numéro vert de type 0800 xx (gratuit) à l'image de celui de l'ilotier vert, pour permettre une plus grande facilité de communication, de gestion des rendez-vous et de contacts en général entre les candidats à l'emploi et l'Antenne, de même qu'entre les employeurs au sens large du terme et ladite Antenne.*

Cet amendement est **accepté à la majorité évidente**.

f) Amendement proposé par M. Jimenay consistant à supprimer le point 5 du "décide".

Cet amendement est **accepté à la majorité évidente**.

g) Amendement proposé par M. Charprier consistant à remplacer la mention *sur proposition du Conseil administratif* par *sur proposition du groupe de travail anticrise*.

Cet amendement est **accepté à la majorité évidente**.

i) Amendement proposé par M. Charprier consistant à rajouter au point 3 des "décide" la mention :

*En cas de dépassement, le Conseil municipal en sera informé.*

Cet amendement est **accepté à la majorité évidente**.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, il est procédé au vote de la **résolution n° 2010-04** amendée

**présentée par le groupe de travail "anticrise" - réunissant l'ensemble des groupes politiques de Meyrin - relative au premier volet de mesures visant à soutenir les Meyrinois à faire face aux effets de la crise économique survenue à l'automne 2008**

---

Vu l'acceptation de la résolution n° 2009-15a présentée par M. Mathieu Chambers au nom du parti démocrate-chrétien le 6 octobre 2009;

Vu la création, ce même soir, d'un groupe de travail composé d'élus de chaque parti;

Vu les premières conclusions et propositions de ce groupe de travail;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission d'action sociale et jeunesse & finances conjointe;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Groupe de travail anticrise composé de Mmes Luzzato et Rimani ainsi que MM. Hulliger, de Prévaille, Jimenay, Robert et Schweizer, dans sa séance du 16 février 2010,

## **D E C I D E**

### **PAR 29 OUI, SOIT A L'UNANIMITE**

1. d'offrir, au sein de l'administration municipale, des activités professionnelles, d'une durée inférieure à 12 mois, afin de répondre aux besoins de ladite administration libellés sous forme de projet,
2. d'offrir aux personnes engagées un accompagnement par des professionnels actifs de l'Antenne objectif emploi, visant à accélérer leur retour sur le marché principal de l'emploi,
3. de financer ces postes au moyen des ressources disponibles sous la rubrique 58.500.301.11 "fonds pour des mesures de ré(insertions) professionnelles". En cas de dépassement, le Conseil municipal en sera informé,
4. de financer, au moyen de cette même rubrique budgétaire, des besoins en bureautique et équipement, des campagnes d'information et de communication sur les mesures de soutien de l'emploi, ainsi que des événements ponctuels visant la rencontre entre chercheurs d'emplois et employeurs potentiels,
5. de transformer le groupe de travail anticrise en commission ad hoc actions anticrise afin de faire bénéficier les commissaires d'un appui administratif, notamment pour l'élaboration des procès-verbaux, et de fournir ainsi à l'ensemble des conseillers municipaux une information claire et une vision exhaustive du travail réalisé,

6. de doter l'Antenne objectif emploi d'un numéro vert de type 0800 xx (gratuit) à l'image de celui de l'îlotier vert, pour permettre une plus grande facilité de communication, de gestion des rendez-vous et de contacts en général entre les candidats à l'emploi et l'Antenne, de même qu'entre les employeurs au sens large du terme et ladite Antenne,
7. que la durée d'application de cette résolution soit limitée à deux ans renouvelables si nécessaire.

\* \* \*

13. **Motion n° 2010-02 présentée par Mme Janine Revillet, au nom du parti socialiste, relative à la nécessaire mixité de la Police municipale**

**Mme Revillet** présente son projet :

"La nouvelle loi sur les agents de la police municipale, en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2010, donne de nouvelles compétences à notre police municipale, en particulier, celles de procéder à des contrôles d'identité et des fouilles sommaires de sécurité. Or, notre police municipale n'est actuellement constituée que d'hommes et une fouille sommaire d'une femme interpellée ne peut être faite que par une femme. Ceci implique le recours à la police cantonale et ne me semble ni efficace, ni adéquat et peut entraîner des situations kafkaïennes.

Pour nous, socialistes, une police municipale est une police de proximité qui protège les personnes les plus vulnérables et dont la mission est axée sur des valeurs de tolérance, de partage, de disponibilité. C'est pourquoi une réflexion quant à l'intégration des femmes dans notre police municipale s'impose.

Dans la police cantonale, chaque année des femmes sont assermentées et vont rejoindre leurs collègues, en minorité certes, mais dans tous les secteurs. Pourquoi n'en serait-il pas de même dans notre commune ? Le fait que des femmes engagées ne soient pas restées n'est en rien une justification.

Je propose que le service de la police municipale et les ressources humaines prennent des mesures pour que la mixité soit à l'avenir assurée dans la police municipale et je demande au Conseil administratif de tenir informé le Conseil municipal de la mise en place de cette politique."

**Mme Luzzatto** pense que le fait qu'il n'y ait aucune femme au sein de la police municipale n'est pas dû à la volonté de l'administration de n'engager que des hommes mais au manque de femmes candidates pour ces fonctions dont le profil corresponde au cahier des charges.

Elle considère que légiférer sur cet aspect peut poser des problèmes dans le cas où seuls des hommes se présenteraient pour le poste disponible. Toutefois, elle accepte qu'il soit mentionné dans l'annonce une préférence pour les candidatures féminines.

**M. Devaud** explique que cette préférence a été instaurée depuis le 1er janvier 2010 mais qu'il n'y avait pas de candidates pour le dernier poste mis au concours. La requête de Mme Revillet sera donc prise en compte et, dorénavant, en cas de candidatures de valeur égale, la préférence sera donnée à une femme.

**Mme Rimann** mentionne que A gauche toute n'est évidemment pas opposé à la mixité. Toutefois, le chef de la police municipale a indiqué que, jusqu'à ce jour, aucune femme ne s'était présentée pour un poste malgré le fait que les annonces soient rédigées de manière neutre.

**M. Schweizer** reconnaît qu'il faudrait avoir des femmes pour les fouilles corporelles et annonce que l'UDC approuvera cette motion qui ne sera certes pas facile à appliquer.

**M. Hernot** fait remarquer qu'avec la nouvelle loi, la police municipale n'a pas les moyens d'accomplir toutes les tâches qui lui sont confiées et c'est pourquoi Mme Revillet a déposé ce projet.

M. Chambers ayant relevé que l'entrée en matière n'avait pas été votée, **M. Ragavan** demande si quelqu'un s'y oppose.

**M. Hamann** la refuse car il estime qu'il ne faut pas légiférer sur un tel sujet.

**M. Ragavan** met donc aux voix l'**entrée en matière** qui est **acceptée à la majorité évidente**.

Pour **Mme Revillet**, c'est parce que les annonces ne sont pas rédigées de manière adéquate que les femmes ne se présentent pas pour de tels postes. Elle fait remarquer qu'il fut un temps où il n'y avait pas de femmes au sein de la police cantonale, ni dans d'autres corporations, et c'est pourquoi elle estime que la situation doit évoluer.

Il va de soi qu'il doit y avoir la mixité parmi la police municipale, mentionne **M. Hulliger** qui n'approuve cependant pas cette motion. Il pense que le Conseil administratif a compris le message et rappelle qu'il y a eu des femmes au sein de la police municipale. En résumé, il accepte que des annonces plus incitatives soient publiées mais refusera cette motion.

La parole n'étant plus demandée, **M. Ragavan** met au vote la **motion n° 2010-02**

**présentée par Janine Revillet, au nom du parti socialiste, relative à la nécessaire mixité de la Police municipale**

---

Vu la nouvelle Loi sur les agents de la police municipale, les contrôleurs municipaux du stationnement et les gardes auxiliaires des communes F 1 07 du 20 février 2009 en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier 2010;

Vu le Règlement sur les agents de la police municipale F 1 07.01 du 28 octobre 2009 en vigueur dès le 1 janvier 2010;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, dans sa séance du 16 février 2010,

## D E M A N D E

### PAR 14 OUI, 12 NON ET 3 ABSTENTIONS

1. au Conseil administratif d'étudier les mesures nécessaires afin d'assurer la mixité de la Police municipale de Meyrin pour qu'elle soit à même d'assumer ses nouvelles tâches, en particulier en ce qui concerne les contrôles d'identité et les fouilles sommaires de sécurité,
2. d'informer le Conseil municipal des mesures prévues et des délais dans lesquels elles seront mises en place.

\* \* \*

#### **14. Rapport du délégué à la commission extraparlamentaire de l'association Espace Undertown (M. Boccard, Ve)**

*Période octobre 2008 à novembre 2009*

##### **L'Undertown en quelques chiffres**

*CHF 189'00.– de budget (subvention activités)*

*10 employés (animateurs, moniteurs et techniciens son et lumière)*

*430% de taux d'activité*

*12 membres du comité*

*100 soirées (entre octobre 2008 et novembre 2009)*

*8'445 entrées aux soirées*

*4 ateliers avec 45 à 50 jeunes meyrinois*

##### **Principaux points traités lors des comités**

###### **• *Projet institutionnel***

*Il s'agit du texte fondateur d'une association où sont clairement formulés sa mission, ses valeurs, ses objectifs et les outils d'évaluation, texte qui doit être rédigé conjointement par le comité et l'équipe d'animation. Ce texte est en cours d'élaboration; un sous-groupe composé de membres du comité, de membres de l'animation ainsi que de Mme Rebetez s'est réuni un dimanche en novembre 2009 et d'autres réunions sont prévues à cet effet. Il devra être finalisé avant fin mars 2010.*

## • Ateliers

Suite à des différends entre l'Undertown et un moniteur de la Maison Vaudagne qui animait un atelier d'enregistrement au sein de l'Undertown, il a été mis un terme à cet atelier. Il est à noter que le comité a décidé de ne pas poursuivre cet atelier qui ne correspondait pas à une demande significative.

L'Undertown propose actuellement quatre ateliers, ainsi qu'un cours de chant RnB avec un intervenant extérieur et des scènes libres "JAM" (déf. : il s'agit d'une mise à disposition de la scène et des équipements techniques, le but étant de jouer librement sur la scène).

### 4 ateliers

#### 1) Danse chorégraphique

26 jeunes filles de Meyrin y participent. Cet atelier initie des jeunes filles à faire des chorégraphies. Il a lieu le mardi et dure trois heures et rencontre un vif succès. Une solution pour satisfaire plus de monde est à l'étude.

#### 2) Atelier scratch/dj'ing

7 jeunes de Meyrin y participent. Il y a deux platines, donc 5 jeunes par séance (deux fois par semaine). Cet atelier n'arrive pas non plus à répondre à la demande.

#### 3) Atelier de répétition

2 groupes de musique regroupant 8 jeunes en font partie.

#### 4) Atelier vidéo

7 jeunes de Meyrin. Ils viennent pour filmer les soirées concerts. Certains d'entre eux font un projet personnel.

### Les mandats extérieurs de l'atelier vidéo

- novembre 2008 : Davninali
- mars 2009 : Tibet
- mai 2009 : spectacle à la Madeleine
- mai 2009 : Casino théâtre 25 ans ETM
- juillet 2009 : jazz parade Fribourg (Charlie Winston)
- août 2009 : festival Plein-les-Watts

## • Comité

Lors de l'assemblée générale du 15 juin 2009, Bernard Gmur, président de l'association, a donné sa démission du comité Undertown. Pierre-Alain Tschudi a été élu pour la période 2009-2010.

Il est à noter que le comité s'est agrandi de trois membres pour cette période.

## • Sécurité

La sécurité est un thème récurrent au sein du comité, quelques incidents se sont produits à l'Undertown lors de soirées. Le comité ainsi que l'équipe d'animation prennent très au sérieux ces problèmes, cherchent à mieux en comprendre les causes et tentent de trouver des solutions. Ils le font en collaboration avec les services de la commune et la FASe. La sécurité des utilisateurs et du personnel de l'Undertown est une préoccupation permanente.

- **Changement de personnel**

*Pedro Sanchez, animateur de l'Undertown, va prendre un congé de six mois dès le mois de février 2010, il s'agira de lui trouver un-e remplaçant-e.*

- **Stages**

*L'Undertown accueille une stagiaire de Transit : une rencontre avec le comité est prévue en début d'année.*

## **1. Divers**

Projet Brésil : la Fabrica do Futuro est une organisation non gouvernementale basée à Cataguases (Minas Gerais) au Brésil. C'est une grande structure où les jeunes peuvent utiliser librement leur créativité artistique (musique, vidéo, danse, théâtre...) afin de la promouvoir dans tout le Brésil. Ce projet, apporté par un membre du comité, vise à échanger nos expériences culturelles afin de créer un projet en commun et éventuellement de concrétiser ces échanges par un voyage dans un sens, puis dans l'autre. Des contacts ont été établis entre les deux entités, il s'agit désormais d'intégrer les jeunes de la Commune, notamment ceux participant aux ateliers, afin de construire ce projet ensemble.

Atelier Théâtre Forum : l'Undertown prête ses locaux pour un atelier théâtre du Forum Meyrin destiné aux jeunes de 8 à 15 ans le lundi.

Budget 2010 : le budget reste stable, des changements ont été opérés entre les différents postes. Le poste lié à la sécurité a augmenté. Cela résulte du paiement des charges dues à la régularisation du personnel de la sécurité et de l'augmentation de la présence de la sécurité lors des soirées.

Autorisation : suite à un contrôle, il s'est avéré que l'Undertown n'avait pas d'autorisation pour certaines soirées au-delà de minuit lorsque des jeunes de moins de 18 ans étaient présents : une dérogation a été obtenue pour les prochaines soirées.

Facebook : l'Undertown bénéficie désormais de son profil Facebook et compte plus de 300 fans.

Collaborations de l'Undertown :

1. Plusieurs soirées pour la Quinzaine "Formation et emploi des jeunes".
2. Fête de fin de scolarité obligatoire des 9<sup>ème</sup> du cycle d'orientation de la Golette.
3. Le Botox festival (collaboration avec la délégation à la jeunesse + centre de loisirs de Thônex, l'Abarc, l'Usine, le Kab, la Villa Tacchini, le centre de loisirs de Carouge et TSHM de Carouge).
4. Festival des écoles de musique : collaboration avec les écoles de musique l'EPI (Espace de pratique instrumentale), l'ETM (école de musiques actuelles et des technologies musicales,) le Bus magique, l'AMR (Association pour l'encouragement de la musique improvisée) et le Blueschool.
5. Compilation Pas d'Quartiers : collaboration avec l'association Barakason (centre de loisirs de Thônex) et la Villa Tacchini. Une compilation avec plusieurs jeunes dont trois groupes de Meyrinois.
6. Parlement des jeunes.

*Pour la suite des activités, le comité et l'équipe d'animation vont particulièrement se concentrer sur les différents problèmes de violence et voir comment il est possible d'établir un dialogue avec ces jeunes par le biais de projets tels que Brésil ou encore par l'organisation de thémas ou de projections de film.*

*Ce rapport a pour but de rendre compte des différents sujets abordés durant la période précitée, présentation non exhaustive mais représentative.*

*Pour plus d'informations, je vous renvoie au rapport présenté lors de l'assemblée générale du 15 juin 2009 (descriptions des ateliers, types de soirées...).*

**M. Hulliger** note que la Commune a fait un important effort financier pour modifier le fonctionnement de ce lieu qu'il apprécie. Il rappelle qu'il était reproché à l'équipe précédente d'organiser des concerts qui faisaient des bénéfices mais relève que l'on ignore si les concerts actuels rapportent quelque chose et regrette ce manque de transparence. En outre, il constate que le projet institutionnel, après quelques années de gestation, n'est toujours pas établi alors qu'il était autrefois quasiment donné un délai de trois mois pour ce faire. Il a néanmoins appris que ce projet sera établi d'ici la fin mars et se réjouit d'en prendre connaissance.

**M. Charpier** fait remarquer que le titre est erroné puisque ce n'est pas une commission extraparlamentaire.

\* \* \*

**M. Tremblet** annonce qu'un point 14bis concernant les projets de délibérations va être rajouté puisqu'il a été omis dans l'ordre du jour.

#### 14bis **Projets de délibérations**

**M. Robert** explique que son projet concerne le prolongement des voies de tram et relève en premier lieu que la *Tribune de Genève* a annoncé que le Conseil d'Etat voulait prolonger le tram jusqu'à Champs-Frêchets. Or, il rappelle qu'en octobre 2008, le Conseil municipal a voté une résolution qui demandait notamment la construction immédiate de la branche "Vaudagne ouest" simultanément au chantier tram. En outre, les remarques de la population depuis la mise en fonction du tram portent sur la quasi absence de desserte entre le village et la cité plutôt que sur le manque de desserte des Champs-Frêchets. C'est pourquoi le parti socialiste présentera lors de la prochaine séance un projet de délibération demandant un crédit d'étude afin de déterminer les priorités des Meyrinois.

\* \* \*

## 15. Projets de résolutions

**M. Hamann** annonce que lui-même et M. Tremblet, au nom du groupe démocrate-chrétien, présenteront au prochain Conseil municipal un projet de résolution relatif aux mesures urgentes à prendre pour améliorer sensiblement la desserte des bus de rabattement sur la ligne du tram sur le territoire de la commune de Meyrin.

Il attire l'attention du Municipal sur le dernier "vu" "

*Vu l'impossibilité des TPG de corriger le manque de fréquence ainsi que les cadences dans le réseau de rabattement avant la fin de l'année 2010 par manque de moyens financiers;*

**M. Hamann** considère que l'on ne peut attendre aussi longtemps et donne connaissance des "décide" de son projet :

*Le Conseil municipal décide de demander au Conseil administratif, en collaboration avec les TPG:*

- 1. d'étudier le financement de navettes de bus circulant à l'intérieur de la Commune dans les périodes de forte affluence afin d'augmenter les fréquences de passage actuelles sur la ligne 57,*
- 2. de revoir le tracé de la ligne 56 afin d'offrir une ligne directe entre le village et le centre de la cité,*
- 3. de proposer rapidement une délibération au Conseil municipal afin que ces mesures transitoires puissent rapidement être mises en service pour le bien de tous les Meyrinois.*

Ce projet ayant été distribué aux conseillers, **M. Hamann** annonce d'ores et déjà qu'il souhaite que celui-ci soit voté immédiatement lors du Municipal du 16 mars prochain, et que le Conseil administratif étudie rapidement ce dossier afin de pouvoir soulager les Meyrinois utilisateurs des transports publics.

\*\*\*\*\*

**M. Hulliger** rappelle qu'une résolution demandant l'achat du terrain Bosshart en vue d'y installer un manège a été refusée en mai 2009, ce qu'il regrette. Aussi annonce-t-il que l'AIM proposera un projet de résolution pour racheter ce terrain afin d'y implanter une installation conforme à la zone en question.

**Mme Girardet** tient à faire part de sa satisfaction vis-à-vis du projet annoncé par le groupe DC dans la mesure où M. Tremblet n'a pas beaucoup agi pour maintenir le bus 28.

**M. Ragavan** considère ce genre de remarque comme peu constructive.

\* \* \*

## 16. Projets de motions

Néant.

\* \* \*

## 17. Propositions individuelles

**M. Hulliger** souhaite que le Conseil administratif intervienne auprès des autorités compétentes afin de modifier le terminus du bus 57, à la halte de Vernier-Meyrin. En effet, le bus s'arrête une dizaine de minutes dans un virage et gêne la visibilité, ce qu'il trouve dangereux.

\*\*\*\*\*

**Mme Riman** a souvent entendu les associations sportives se plaindre du manque de locaux pour faire du sport et constaté que la commune de Carouge mettait une salle de gym à disposition pendant les week-ends. Aussi propose-t-elle de mener une enquête auprès des associations pour voir si elles seraient intéressées que Meyrin fasse de même.

D'autre part, **Mme Riman** s'étonne qu'il n'y ait jamais de fête le 1<sup>er</sup> juin qui est la Journée internationale de l'enfant. Elle le regrette dans la mesure où, si les écoliers fêtent au moins la fin d'année scolaire, ce n'est pas le cas dans les institutions de la petite enfance. Elle ajoute que cette journée est marquée par de grandes manifestations dans les autres pays et demande de voir avec la responsable du service de la petite enfance si une petite fête pourrait être organisée lors du 1<sup>er</sup> juin.

Enfin, elle propose d'aménager une petite terrasse au Jardin de l'amitié, ce dont elle a discuté avec M. Alvarez, coordinateur de ce local. Celui-ci a trouvé cette idée intéressante mais a indiqué qu'il n'avait pas de budget pour ce faire. Aussi propose-t-elle d'acquérir quelques tables et parasols dans cette optique.

En ce qui concerne la salle de gymnastique, **Mme Boget** fait remarquer que depuis plusieurs années, pendant toute la période hivernale, soit des vacances d'octobre à celles de Pâques, deux salles de gym sont ouvertes pour accueillir les jeunes tous les dimanches après-midi, une salle étant consacrée au football et l'autre au basket-ball dans le cadre d'une pratique libre.

Quant au 1<sup>er</sup> juin, elle signale que les institutions de la petite enfance fêtent l'Escalade et Noël, et qu'un pique-nique des familles est organisé en fin d'année scolaire. La fête de Noël a toutefois été supprimée cette année en raison de la grippe H1N1.

**Mme Boget** considère qu'une journée internationale de l'enfant a pour but d'inciter les adultes à réfléchir à la place de l'enfant dans la société, les enfants ayant leur propre fête en fin d'année avec un pique-nique festif.

Pour ce qui est de la terrasse du Jardin de l'amitié, **M. Sansonnens** indique que cette proposition est actuellement en discussion. Des renseignements sont pris étant donné que l'ouverture d'une terrasse nécessite une autorisation.

\*\*\*\*\*

**M. Jimenay** souhaite qu'une commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments soit convoquée rapidement pour discuter du boudrome afin que le Conseil municipal puisse se prononcer en mars prochain.

**M. Sansonnens** répond que les études sont en cours et que ce dossier sera présenté dès que toutes les informations seront disponibles, le but étant que le crédit y relatif puisse être voté avant juin.

**M. Jimenay** relève que ce dossier est à l'étude depuis longtemps et que l'administration devrait lui accorder la priorité afin que le Municipal puisse se prononcer rapidement.

**M. Tremblet** indique que, si trois commissaires demandent la convocation d'une séance, M. de Préville, président de la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments, y donnera suite.

**M. Sansonnens** fait remarquer qu'il est inutile de réunir une commission si aucune information ne peut y être donnée. Il ajoute qu'une séance a eu lieu récemment où le dossier du boudrome a été présenté. Quant à lui, il juge nécessaire d'avoir tous les éléments avant de mettre une délibération au vote afin d'éviter un référendum.

\*\*\*\*\*

**M. Charpier** fait la proposition suivante:

"L'une des caractéristiques, reconnues, de notre commune et que beaucoup nous envient est qu'elle est très aérée, avec des espaces verts importants autour des immeubles et ce quel que soit le quartier. Lors de l'édification de la cité, il y a près de 50 ans, un soin tout particulier avait été porté, tant par les propriétaires privés que par les pouvoirs publics, à l'arborisation, dont on sait qu'elle est importante non seulement en tant qu'élément ornemental, mais aussi en tant que facteur social puisqu'elle participe au bien-être et au bien-vivre des habitants, Nous avons récemment adopté le plan de site de "Meyrin-parc" qui contient notamment la préservation d'un grand nombre, je cite "d'arbres remarquables à conserver". Ces derniers ont d'ailleurs fait l'objet d'une visite publique guidée, menée par notre très compétent chef du service de l'environnement, M. Olivier Chatelain. Cette arborisation a été complétée il y a deux ans par le transfert (ou la transplantation) d'une vingtaine de micocouliers, sauvés du massacre de la rue De-Livron, qui ont trouvé place au nouvel emplacement de détente à proximité du centre commercial.

Avec l'arrivée du TCMC, un grand nombre de végétaux a été planté, choisis et payés, je pense, par le canton, le long et aux abords de la voie du tram. La Commune en a également profité pour arboriser certains chemins pédestres et des parcelles communales voisines. Dans le cadre de l'application du futur plan directeur des cheminements pédestres, une végétalisation sera également prévue le long de certains de ces chemins. Il y aura aussi, prochainement, l'aménagement du futur et important square Lect, sans compter, un peu plus tard, la création du parc boisé prévu sur les parcelles du stade B et du parking P2. Enfin, l'édification de l'écoquartier des Vergers sera une occasion privilégiée d'adopter un type d'arborisation exemplaire.

Tous ces efforts, passés, actuels et futurs méritent d'être connus, soutenus et mis en évidence. Ils vont dans le sens de ce qui est préconisé dans le livre récent publié par "Cité verte" intitulé "Des arbres dans la ville. L'urbanisme végétal".

Aussi, je me permets, par la présente proposition individuelle d'inviter le Conseil administratif à nous préciser, et pourquoi pas à la population en général, sous la forme d'un rapport ou d'un document illustratif, voire d'une conférence, sa vision, ses choix et ses projets concernant la poursuite de l'arborisation et de la végétalisation de notre commune."

\* \* \*

## 18. Questions

**M. Mizrahi** note que le Municipal a pris beaucoup de liberté par rapport au règlement et que de nombreuses erreurs ont été commises ce soir. Aussi, par souci d'intégrité et d'équité, il demande à M. Ragavan de prendre en compte les questions de M. Schweizer.

**M. Ragavan** refuse.

En conséquence, **M. Mizrahi** annonce que les membres de l'UDC quitteront la séance car il trouve inacceptable l'inéquité de traitement entre les conseillers.

**M. Ragavan** rappelle avoir expliqué en début de séance que les propositions et questions devaient être posées par écrit et qu'il a personnellement dit à M. Schweizer qu'il devait être un peu plus précis. Aussi maintient-il sa décision.

**M. Schweizer** annonce qu'il interviendra auprès du Service de surveillance des communes.

*Départ de Mmes Despond et Schweizer ainsi que MM. Mizrahi et Schweizer.*

**M. Ragavan** donne ensuite la parole à M. Hulliger pour les questions.

**M. Hulliger** demande où en sont les négociations concernant l'attractivité du bus 57 (gare Vernier-Meyrin-aéroport) ainsi que le parcours du bus 56 (Meyrin-village-Cern). Il relève que, dans son projet de résolution, le PDC évoque l'impossibilité de négocier avant décembre 2010, mais il aimerait néanmoins savoir si le Conseil administratif a essayé de négocier avec les autorités concernées et, dans l'affirmative, les réponses apportées.

**M. Sansonnens** indique que des discussions ont été menées avec les TPG et qu'il attend leur réponse écrite. Il ajoute que des courriers ont été envoyés à la Direction générale de la mobilité ainsi qu'à Mme Künzler.

\*\*\*\*\*

**M. Hulliger** fait remarquer qu'il est prévu dans le nouveau statut du personnel que les employés communaux soient éligibles lors des élections municipales. Aussi, aimerait-il savoir si ce nouveau statut pourra être validé par le Municipal avant le printemps 2011, soit avant les prochaines élections.

**M. Sansonnens** mentionne qu'il est souhaité faire approuver ce nouveau statut avant la fin de la législature.

\*\*\*\*\*

**M. Hulliger** demande si l'ordre du jour du Municipal est disponible sur le site Internet communal et, si ce n'est pas le cas, propose qu'il y figure.

Il est répondu par l'affirmative.

\*\*\*\*\*

**M. Boccard** signale que plusieurs personnes ont interpellé des membres de son groupe au sujet des éclairages du centre sportif qui restent souvent allumés alors qu'il n'y a plus personne sur les terrains. En conséquence, il aimerait savoir qui est responsable de la gestion des projecteurs et connaître leur mode de fonctionnement (éclairage centralisé, automatique, avec horloge, nombre d'interrupteurs, etc.). De plus, il se demande s'il est vraiment nécessaire d'allumer tous les projecteurs pour chaque installation tous les soirs, en précisant que des témoins ont indiqué qu'un terrain de football enneigé et inoccupé avait été éclairé pendant plusieurs heures, plusieurs soirs de suite, ainsi que la patinoire.

**M. Devaud** pense que les éclairages de la patinoire sont gérés par les gardiens. Pour ce qui est des terrains de football et de rugby, chaque club est responsable des projecteurs qui doivent être éteints à la fin des entraînements. Il arrive parfois que ceux-ci restent allumés et que les services communaux doivent intervenir. Quant à la patinoire, il note qu'il peut y avoir un moment pendant lequel il n'y a personne sur la glace mais il n'est pas possible d'éteindre les projecteurs pour une courte période.

\*\*\*\*\*

**M. Charpier** rappelle qu'il y a une année, un budget a été voté pour aménager un espace d'exercices pour les personnes âgées derrière le centre commercial, et qu'il s'était alors inquiété de la mise à disposition d'un point d'eau à proximité.

S'il trouve l'aménagement de cet espace bien fait, il regrette toutefois le manque d'eau et aimerait en connaître la raison puisqu'il avait été dit qu'un point d'eau serait aménagé.

**M. Devaud** reconnaît que ce n'est pas le cas et note qu'il y avait autrefois une canalisation à cet endroit. En conséquence il juge possible d'implanter une fontaine à cet emplacement et va se renseigner afin qu'elle soit installée si possible avant l'été.

\*\*\*\*\*

**Mme Riman** a constaté que les passages-piétons aménagés aux avenues de Vaudagne et François-Besson suite à l'arrivée du tram étaient déjà estompés et s'en étonne.

D'autre part, elle aimerait savoir pour quelle raison tous les trottoirs de l'avenue de Vaudagne du côté de l'avenue Sainte-Cécile sont abaissés.

En outre, elle mentionne que les feux de l'avenue François-Besson, au croisement avec l'avenue de Vaudagne, sont parfois très longs puisqu'il faut attendre jusqu'à quatre minutes. Par conséquent, certains automobilistes pensent que les feux sont en panne et passent au rouge. Il y a également un problème avec le bouton permettant aux piétons de demander la phase verte.

**Mme Riman** rappelle avoir demandé l'audition du conseil d'établissement de l'école Bellavista, dont les responsables n'étaient pas satisfaits des aménagements réalisés à la suite de l'arrivée du tram. Elle note qu'actuellement, on ignore ce qui va être aménagé pour améliorer la sécurité le long de l'avenue de Vaudagne et c'est pourquoi elle renouvelle sa requête que la directrice de cet établissement et les personnes concernées soient auditionnées.

Enfin, dans la mesure où la mendicité est interdite à Genève, elle aimerait savoir si les APM ont l'autorisation d'amender les mendiants qui sont de plus en plus nombreux dans la Commune.

En réponse à la question relative aux aménagements à proximité de l'école Bellavista, **M. Sansonnens** explique que ces travaux étant en relation avec le TCMC, ils dépendent du canton.

Pour ce qui est des passages-piétons, il va se renseigner auprès des responsables mais fait remarquer qu'il ne s'agissait peut-être pas de la couche de peinture définitive.

Quant à l'abaissement des trottoirs, il n'est pas en mesure de répondre ce soir.

En ce qui concerne les feux lumineux à l'avenue François-Besson, ceux-ci sont commandés par le passage du tram qui est prioritaire, et il est possible que la phase soit prolongée lorsque deux trams se croisent.

**M. Devaud** précise avoir rencontré les directeurs d'écoles récemment mais que la directrice de l'école Bellavista n'a pas évoqué les problèmes soulevés par Mme Riman. Il va donc se renseigner d'ici la séance de mars.

Pour ce qui est des mendiants, des interpellations ont eu lieu et des contacts pris avec la police cantonale mais il ignore la démarche à suivre par rapport à ceux-ci. M. Donzé, chef de la police municipale, lui a dit que les mendiants revenaient peu après avoir été chassés et qu'il n'est pas possible d'agir plus efficacement. Quant à l'argent donné par les passants, la police ne peut pas le confisquer puisqu'il y a actuellement une mesure suspensive à ce sujet.

**M. Devaud** se renseignera et répondra lors d'une prochaine séance.

\*\*\*\*\*

Avant de lever la séance, **M. Ragavan** tient à remercier l'assemblée pour son attitude par rapport au nouveau règlement, en précisant qu'il va continuer à progresser dans le but de ne plus commettre d'erreurs.

En outre, il fait part des remerciements des sapeurs-pompiers pour le travail et les décisions prises les concernant.

\* \* \*

**La séance est levée à 23h00/SH.**

Lu par le Bureau du Conseil municipal  
en date du 18 mars 2010.

Le 1<sup>er</sup> secrétaire :

Le président :

Placide ISWALA

Surane RAGAVAN